

NOUS

SOMMES



Desjardins
Sécurité financière^{MD}

Coopérer pour créer l'avenir

**NOMBREUX À CROIRE QUE LA PERSONNE
DOIT ÊTRE AU CŒUR DE NOS ACTIONS**

TABLE DES MATIÈRES

Profil de Desjardins Sécurité financière	02
Message de la direction	04
Réalisations d'affaires 2010	06
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	09
ÉTAT RÉCAPITULATIF CONSOLIDÉ DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES	49
RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE	50

NOTES AU LECTEUR

Pour respecter l'usage recommandé par l'Office québécois de la langue française et le Bureau de la normalisation du Québec, nous employons les symboles M et G pour désigner respectivement les millions et les milliards. Ainsi, « 8 M\$ » se lit « huit millions de dollars » et « 17 G\$ » se lit « dix-sept milliards de dollars ».

Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

ENGLISH VERSION

This Financial Review and other publications are available in English and may be viewed on the Company's website. Copies can also be ordered in writing or by phone, email or fax.

Communications Department
Desjardins Financial Security
200, rue des Commandeurs
Lévis (Québec)
G6V 6R2

Phone: 418-838-7800, extension 7797
1-877-828-7800, extension 7797

Fax: 418-833-5985
1-877-833-5985

Email: info@desjardinsfinancialsecurity.com

Website: www.desjardinsfinancialysecurity.com/ourcompany

Engagé envers le développement durable, le Mouvement Desjardins privilégie l'utilisation de papier produit au Canada et fabriqué dans le respect de normes environnementales reconnues.

Le présent rapport a été imprimé sur du papier contenant 100% de fibres recyclées après consommation certifié FSC (Forest Stewardship Council), procédé sans chlore et fabriqué à partir d'énergie biogaz. La fibre certifiée FSC utilisée lors de la fabrication du papier provient de forêts bien gérées, certifiées de façon indépendante par SmartWood et conformément aux règles du Forest Stewardship Council.



DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE

NOS PRODUITS ET SERVICES

Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (Desjardins Sécurité financière ou la Compagnie) offre une gamme adaptée de produits et de services en assurance vie, en assurance santé et en épargne-retraite répondant aux besoins évolutifs de sécurité financière des particuliers, des groupes et des entreprises. Desjardins Sécurité financière est une filiale du Mouvement des caisses Desjardins, le plus grand groupe financier coopératif au Canada, qui gère un actif global de plus de 172 milliards de dollars et qui compte 42 200 personnes à son service.

Desjardins Sécurité financière aide plus de cinq millions de Canadiens à se préparer à faire face aux imprévus de la vie et à planifier leur retraite en assurant leur sécurité financière. À cet effet, elle leur propose une combinaison adaptée de protections d'assurance vie et d'assurance santé qui leur permettent de se prémunir contre les conséquences financières d'un accident, d'une maladie ou d'un décès. Elle leur offre aussi des solutions d'épargne novatrices qui leur procurent aujourd'hui la tranquillité d'esprit et qui leur donneront, au moment de la retraite, les moyens de réaliser leurs projets et de vivre leurs rêves.

NOS ORIGINES ET NOTRE RANG DANS L'INDUSTRIE

Issue de la fusion d'une vingtaine de portefeuilles et compagnies, dont l'Assurance vie Desjardins-Laurentienne et L'Impériale, compagnie d'assurance-vie, Desjardins Sécurité financière s'appuie sur une expérience plus que centenaire. Pionnière de la *caïssassurance* au Canada, elle constitue une force active dans l'industrie de l'assurance de personnes et des services financiers au Canada. Desjardins Sécurité financière occupe aujourd'hui le quatrième rang des assureurs de personnes au Canada et le premier rang au Québec en ce qui a trait au volume de primes souscrites.¹

NOS RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

Desjardins Sécurité financière se met au service de ses clientèles par l'entremise des institutions financières, dont les caisses Desjardins, les centres financiers aux entreprises Desjardins et les succursales de Desjardins Credit Union, et dispose notamment d'un effectif de plus de 275 conseillers en sécurité financière dédié à la clientèle des caisses Desjardins.

Tant pour les groupes et les entreprises que pour les particuliers, Desjardins Sécurité financière offre également un accès diversifié à ses produits et services par l'intermédiaire de ses bureaux de vente et de plusieurs autres modes de distribution, dont les centres financiers SFL et SFL Placements au Québec, ainsi que les centres financiers Desjardins Sécurité financière Réseau indépendant et Desjardins Sécurité financière Investissements, dans les autres provinces canadiennes.

La Compagnie entretient de plus des liens d'affaires avec de nombreux représentants en régimes collectifs, des firmes d'actuaire-conseils ainsi que des courtiers et des agents généraux (MGA) répartis à la grandeur du Canada. Plusieurs produits d'assurance sont aussi accessibles en direct, soit par Internet, soit auprès de quelque 170 agents du centre de distribution directe.

NOS FILIALES, DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS ET SIGMA ASSISTEL

Société de courtage en fonds communs de placement et en assurances, Desjardins Sécurité financière Investissements inc. permet aux représentants partenaires, aux conseillers en sécurité financière et planificateurs financiers de nos centres financiers ainsi qu'aux représentants en épargne-retraite collective d'avoir accès aux produits de 15 manufacturiers d'assurance canadiens et de plus de 65 manufacturiers de fonds communs de placement.

Pionnière de l'assistance au Canada, Sigma Assistel inc. offre la gamme la plus étendue de services dans ce domaine dont l'assistance voyage, l'assistance routière, l'assistance convalescence, l'assistance juridique, l'assistance vol d'identité et restauration de même que des programmes d'aide aux employés (PAE). Elle sert une vaste clientèle d'entreprises canadiennes et internationales, telles des compagnies d'assurance, des institutions financières, des émetteurs de cartes de crédit et des associations.

NOS LOCALISATIONS

En plus de son siège social à Lévis, Desjardins Sécurité financière a des bureaux dans plusieurs villes du pays, dont Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Québec, Halifax et St. John's.

¹ Les données sur le marché mentionnées dans le présent rapport sont fondées sur les plus récents renseignements publiés à partir des rapports du Bureau du surintendant des institutions financières et de l'Autorité des marchés financiers, dont la plupart sont au 31 décembre 2009.

MESSAGE DE LA DIRECTION

La croissance de nos affaires pancanadiennes s'est poursuivie avec grand succès!



MONIQUE F. LEROUX



RICHARD FORTIER

DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE A CLAIREMENT DÉMONTRÉ EN 2010 QU'ELLE SAIT SE TAILLER UNE PART ENVIABLE DU MARCHÉ CANADIEN DE L'ASSURANCE DE PERSONNES PAR SA SOLIDITÉ, SA CRÉATIVITÉ ET L'EXCELLENCE DE SES PRODUITS ET SERVICES. D'UNE PART, NOS RÉALISATIONS TÉMOIGNENT AMPLEMENT DE LA HAUTE COMPÉTITIVITÉ DE NOTRE OFFRE. NOS RÉSULTATS FINANCIERS SIGNALENT D'AUTRE PART QU'IL FAUT DÉSORMAIS NOUS COMPTER PARMIS LES ENTREPRISES D'ENVERGURE LORSQU'IL EST QUESTION D'ASSURANCES ET DE SERVICES FINANCIERS.

La Compagnie a maintenu une excellente solidité financière et a affiché une croissance importante de sa rentabilité. En effet, Desjardins Sécurité financière termine 2010 avec un bénéfice net de 234,7 M\$, comparativement à 193,8 M\$ en 2009, et le taux de rendement de l'avoiron de l'actionnaire s'établit à 24,1 %, l'un des meilleurs de l'industrie des services financiers. La part du bénéfice net attribuable aux actionnaires ultimes, les caisses Desjardins, a augmenté de 43,0 M\$. La bonne expérience technique des produits et le contrôle rigoureux des frais d'exploitation ressortent particulièrement parmi les facteurs importants de cette performance.

La croissance globale des affaires se démarque également avec un revenu de primes d'assurance et de rentes s'élevant à 3 034,1 M\$, en hausse de 1,7 %, et des ventes en assurance totalisant 183,5 M\$. Le secteur de l'épargne continue sa progression avec des ventes se chiffrant à 1 807,4 M\$. Les ventes d'épargne-retraite collective atteignent 371,7 M\$ et les ventes en épargne individuelle s'établissent à 958,7 M\$. Quant aux ventes de fonds de placement, elles se chiffrent à 477,0 M\$ par rapport à 314,5 M\$ en 2009.

LA PERSONNE AU CŒUR DE NOS RÉALISATIONS

Nous assurons la sécurité financière de plus de cinq millions de Canadiens et nous en sommes très fiers! Aussi avons-nous tout au long de l'année continué de concentrer notre attention sur l'accompagnement de nos clients par une approche humaine et globale de leurs besoins. Notre fierté passe donc également par la qualité de nos réalisations.

Mentionnons, à titre d'exemples, l'augmentation du montant d'assurance, de 10 000 \$ à 25 000 \$, de l'Assurance *vie-épargne* par la Caissassurance institutionnelle afin de répondre encore mieux aux besoins des membres des caisses Desjardins; la transformation de *SOLO Santé* et de sa gamme de produits d'assurance maladies graves par l'Assurance individuelle afin de maintenir son offre de choix en assurance santé; l'optimisation de l'approche et de l'offre de service en matière de préservation des revenus de retraite, de planification successorale et de transfert d'entreprise par la Caissassurance pour les particuliers auprès des clientèles aisées et fortunées; en partenariat avec le réseau des caisses Desjardins pour leurs membres, les *Solutions d'épargne-retraite collective Desjardins*,

une offre de service élargie par l'Épargne-retraite collective ; et, en Épargne individuelle, la refonte du produit *Helios* et la mise en place du programme de couverture dynamique de fonds distincts visant à assurer une meilleure gestion des risques liés à ce type de produit.

L'ÉDUCATION FINANCIÈRE DE NOTRE CLIENTÈLE, UNE PRIORITÉ

En raison de la complexité grandissante des marchés financiers et de la vie économique, nous tenons également à innover au bénéfice de l'éducation financière de notre clientèle. Pour comprendre leurs besoins en matière de sécurité financière et prendre les bonnes décisions en toute connaissance de cause, les consommateurs s'informent de plus en plus à propos des questions financières. Desjardins Sécurité financière a donné sérieusement suite à cette réalité en créant, notamment, une section intitulée « Événements de vie » dans son tout nouveau site Internet. On y traite des sujets suivants : *Avoir un enfant, Acheter une propriété, Partir en voyage, Penser à sa retraite, Commencer la vie commune, Perdre un conjoint ou un proche, Divorcer ou se séparer, Commencer un nouvel emploi, Se lancer en affaires et Penser à sa santé*. Il est possible d'obtenir des conseils afin de prendre des décisions éclairées en consultant ces rubriques.

Mis au point par le secteur de l'Épargne-retraite collective, le programme *Votre parcours, à votre façon* s'ajoute aux fins d'éducation financière en incitant les participants à nos régimes d'épargne-retraite collective à jouer un rôle actif dans la planification de leur retraite et dans la gestion de leurs avoirs. Le nouveau relevé, avec informations personnalisées, qui leur est acheminé se distingue également, d'autant plus qu'il s'est classé au premier rang de la dernière étude DALBAR⁽¹⁾, « Tendances et pratiques optimales dans les relevés de régime de retraite à cotisation déterminée ». Il y a aussi la série *Mieux comprendre*, conçue par l'Assurance pour les groupes et les entreprises, à l'intention des adhérents aux régimes d'assurance collective pour leur expliquer différents aspects typiques des régimes d'assurance collective.

2011 SUR L'ÉLAN D'ORIENTATIONS D'AFFAIRES ÉNERGIQUES ET MOBILISATRICES

Dans une industrie fortement concentrée et consolidée, Desjardins Sécurité financière a réussi à se classer au quatrième rang des assureurs de personnes au Canada et à conserver le premier rang au Québec quant au volume de primes souscrites. Afin de préserver notre leadership au Québec et de continuer d'accélérer notre croissance au Canada en 2011, notre stratégie globale se réalisera à partir des orientations suivantes : la croissance accélérée sur une base organique, en nous tenant plus activement à l'affût d'acquisitions ; la progression continue de la dimension nationale de l'entreprise ; la réponse aux besoins du client tout en maintenant à la fois la compétitivité de l'offre de service et des coûts ; l'amélioration du profil de risque de la compagnie par la contribution équilibrée, tant par secteur géographique que par secteur d'affaires, aux revenus de l'entreprise ; le maintien d'un haut niveau de rentabilité ; la recherche de l'équilibre de l'exploitation entre les clients, les employés et l'actionnaire par la performance globale et durable ; et le contrôle de coûts.

Les secteurs d'affaires s'activent déjà à leurs orientations respectives et les objectifs dans leur mire sont fort stimulants. Par exemple, le secteur de l'Assurance pour les groupes et les entreprises s'affaire à lancer une nouvelle offre en gestion de l'invalidité et un site sécurisé revu à l'intention des administrateurs de régimes. La Caissassurance institutionnelle poursuivra l'adaptation de son offre d'assurance crédit en lien étroit avec l'évolution du financement et des modes de distribution du crédit. L'Assurance directe, qui soulignera le 25^e anniversaire de l'*Assurance-voyage*, intensifiera l'accélération de sa croissance. Avec l'optimisation de son approche et de son offre de service, particulièrement auprès des clientèles aisées et fortunées, la Caissassurance pour les particuliers entrevoit, pour une quatrième année consécutive, une croissance supérieure à celle de l'ensemble de l'industrie de l'assurance de personnes au Canada. Le secteur Assurance et Épargne individuelles misera de nouveau sur l'accroissement de ses capacités de distribution dans l'ensemble du territoire canadien et cherchera notamment à augmenter son taux de pénétration auprès des clientèles issues des communautés culturelles. Déjà fortement investie dans son propre plan de croissance accélérée, l'Épargne-retraite collective continuera de mettre en place ce plan à partir de trois vecteurs : l'expertise reconnue des membres de l'équipe, la crédibilité établie de Desjardins Sécurité financière comme fournisseur de services et la pertinence de l'offre vis-à-vis des besoins d'une clientèle de plus en plus sophistiquée. Les secteurs d'affaires poursuivront également d'importants projets de développement en commerce électronique.

Voilà des actions qui comportent des enjeux de taille mais dont la réalisation sera des plus enthousiasmantes, nous en sommes convaincus ! Nous sommes aussi très confiants qu'elles seront le gage du succès continu de notre croissance pancanadienne et de notre contribution encore significative à la performance du Mouvement des caisses Desjardins.

TOUS NOS REMERCIEMENTS !

Nos 11 256 employés, représentants et partenaires se sont distingués de nouveau tout au long de 2010 par leur engagement constant envers nos clients et notre mission d'entreprise. Nous les remercions et leur exprimons toute notre reconnaissance. Nous transmettons également tous nos remerciements aux dirigeants du Mouvement des caisses Desjardins et aux membres de notre conseil d'administration pour leur participation fructueuse et leur appui stimulant.

Nous nous adressons aussi tout particulièrement à nos membres et clients pour les remercier chaleureusement de la confiance qu'ils nous accordent. Nous sommes privilégiés d'être au service de quelque cinq millions de Canadiens et nous le reconnaissons. Les besoins évolutifs de leur sécurité financière nous tiennent à cœur et nous y consacrerons assidûment notre créativité et notre pleine ardeur.

MONIQUE F. LEROUX, FCA, FCMA
Présidente et chef de la direction du
Mouvement des caisses Desjardins
et chef de la direction de Desjardins Sécurité financière

RICHARD FORTIER, FSA, FICA, CFA
Président et chef de l'exploitation de Desjardins Sécurité financière

(1) DALBAR : société de recherche et d'experts conseils, fondée aux États-Unis en 1976 et établie à Toronto depuis 1994, qui s'applique entre autres à rehausser les normes d'excellence dans l'industrie des services financiers.

NOS PRINCIPALES RÉALISATIONS D'AFFAIRES EN 2010

- BÉNÉFICE NET DE 234,7 M\$, EN HAUSSE DE 21,1 % PAR RAPPORT À 2009.
- TAUX DE RENDEMENT DE L'AVOIR DE L'ACTIONNAIRE DE 24,1 %, UN DES MEILLEURS DE L'INDUSTRIE DES SERVICES FINANCIERS.
- CROISSANCE DE 7,8 % DE L'ASSURANCE EN VIGUEUR.
- PRIMES NETTES D'ASSURANCE DE 2 745,4 M\$, EN HAUSSE DE 5,5 %, TANT À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC QU'AU QUÉBEC.
- HAUSSE DE 5,5 % DES PRIMES ADMINISTRÉES EN ASSURANCE POUR LES GROUPES ET LES ENTREPRISES.
- AUGMENTATION DE 12,0 % DES VENTES D'ASSURANCE INDIVIDUELLE.
- CROISSANCE DE 37,0 % DES VENTES D'ÉPARGNE-RETRAITE COLLECTIVE À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC.
- AUGMENTATION DE 51,7 % DES VENTES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT.
- CROISSANCE DE 34,1 % DES VENTES POUR LES RÉGIMES D'ACCUMULATION EN ÉPARGNE-RETRAITE COLLECTIVE.
- HAUSSE DE 4,5 % DU VOLUME TOTAL DE CRÉDIT ASSURÉ À LA PROTECTION VIE.
- AUGMENTATION DE L'ACTIF SOUS GESTION ET ADMINISTRATION DE 14,0 % ET MAINTIEN DE L'EXCELLENTE QUALITÉ DE L'ACTIF.
- CAPITALISATION À LA HAUTEUR DE CELLE DES CONCURRENTS.

ASSURANCE COLLECTIVE

Assurance pour les groupes et les entreprises

- Le renouvellement du contrat d'assurance collective du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador avec la signature d'une entente de service de cinq ans.
- Le développement continu des solutions technologiques visant l'efficacité soutenue des services notamment avec le nouveau site sécurisé à l'intention des administrateurs de régime, qui sera lancé en 2011.
- La nouvelle publication électronique, *Votre Guide des rapports DSF*, à la disposition des conseillers pour présenter l'éventail de nos rapports standards aux intermédiaires. Ce guide interactif et simple à consulter permet de trouver rapidement le type de rapport correspondant aux besoins des clients.
- Le lancement de la série *Mieux comprendre* conçue pour les adhérents à nos régimes afin de leur expliquer différents aspects propres aux régimes d'assurance collective.

Caissassurance institutionnelle

- L'augmentation, de 10 000 \$ à 25 000 \$, du montant d'assurance de l'*Assurance vie-épargne* afin de répondre encore mieux aux besoins des membres des caisses Desjardins.
- La sélection de Desjardins Sécurité financière comme fournisseur exclusif de services en *Assurance crédit* par la Caisse Populaire Groupe Financier Ltée à la suite de la fusion d'un groupe de caisses au Manitoba.
- L'élaboration d'une solution intégrée Desjardins, en collaboration avec le secteur des Services aux particuliers du Mouvement Desjardins, pour le financement d'automobiles et de biens durables.

ASSURANCE INDIVIDUELLE

AUGMENTATION DE 12,0 % DES VENTES D'ASSURANCE INDIVIDUELLE.

Assurance pour les particuliers

- Les ventes d'assurance hors Québec ont connu une croissance de 26,6 %.
- La refonte de *SOLO Santé* et de la gamme des produits d'assurance maladies graves afin de maintenir la place de choix que Desjardins Sécurité financière occupe dans l'offre d'assurance santé.
- La mise en place de l'outil de gestion de la relation avec la clientèle et la refonte des sites Internet des distributeurs SFL et Desjardins Sécurité financière Investissements dans le but d'exploiter une technologie encore plus performante pour la croissance des affaires des réseaux partenaires.

Caissassurance pour les particuliers

- La croissance des ventes d'assurance de 13,0 %.
- L'optimisation de l'approche et de l'offre de service, en matière de préservation des revenus de retraite, de planification successorale et de transfert d'entreprise, auprès des clientèles aisées et fortunées.
- La spécialisation accrue des conseillers en sécurité financière et l'augmentation du nombre de conseillers en sécurité financière dédiés au marché des clientèles aisées et fortunées pour maintenir un service à la clientèle de haut niveau.

Assurance directe

- La mise en ligne d'un nouveau site transactionnel pour l'*Assurance voyage*, dont l'expérience client a été nettement améliorée, et l'ajout de nouveautés au produit dont une classe Élite. La commercialisation de ce produit s'est poursuivie de sorte à accroître la part de marché au Canada, particulièrement en Ontario.
- L'atteinte du cap des 10 000 ventes de l'*Assurance mieux-être*, une nouvelle protection lancée en 2009.

ÉPARGNE

**CROISSANCE DE
37,0 % DES VENTES
D'ÉPARGNE-RETRAITE
COLLECTIVE
À L'EXTÉRIEUR
DU QUÉBEC.**

**AUGMENTATION
DE 51,7 %
DES VENTES DE
FONDS COMMUNS
DE PLACEMENT.**

Épargne-retraite collective

- Les *Solutions d'épargne-retraite collective Desjardins*, une offre de service unique développée en partenariat avec le réseau des caisses Desjardins. Cette nouvelle offre comporte une gamme élargie de services, dont cinq types de régimes de retraite additionnels, en épargne-retraite collective aux membres des caisses.
- La croissance de 34,1 % des ventes pour les régimes d'accumulation générée principalement par notre performance auprès des grands réseaux d'actuariat-conseil.
- La transformation du relevé destiné aux participants à nos régimes de retraite. Le relevé, comportant notamment des communications personnalisées, s'est classé au premier rang lors de l'étude « Tendances et pratiques optimales dans les relevés de régime de retraite à cotisation déterminée » effectuée par DALBAR en 2010.
- Les fonctionnalités nouvellement intégrées au site Internet pour les participants à nos régimes de retraite qui leur permettent d'avoir un accès simplifié au site, d'obtenir leur relevé financier en ligne ainsi qu'une information plus complète et détaillée sur leur retraite, que ce soit en terme de taux de rendement ou de gestion de leur actif. Grâce à ces développements, le nombre de visiteurs a plus que doublé en décembre 2010 par rapport au même mois l'an dernier.
- Le nouveau programme d'éducation financière et de communication *Votre parcours, à votre façon* afin d'offrir une meilleure expérience aux participants à nos régimes en les incitant à jouer un rôle actif dans la planification de leur retraite et dans la gestion de leur épargne.

Épargne individuelle

- La refonte du produit *Helios* et la mise en place du programme de couverture dynamique de fonds distincts pour une meilleure gestion des risques liés à ce type de produit.
- Les ventes nettes de 846 M\$ dans les fonds de placement garanti.
- L'augmentation de 1 % de notre part de marché dans les fonds de placement garanti.

SIGMA ASSISTEL

- La refonte des programmes de formation des chargés d'assistance par une nouvelle méthode qui facilite l'apprentissage en démontrant la synergie des processus.
- La révision du service d'assistance routière afin d'augmenter la satisfaction des utilisateurs tout en réalisant un gain de productivité.
- La refonte du site www.assistel.com

AUTRES RÉALISATIONS IMPORTANTES

- Le plan de conversion vers les nouvelles normes internationales d'information financière (IFRS). Ce plan consistait à évaluer l'impact de ces normes et à apporter les modifications nécessaires aux conventions comptables, aux processus et aux systèmes de technologie de l'information. Les changements toucheront principalement la classification des contrats d'assurance; les méthodes de comptabilisation des immeubles de placement et à usage propre; la comptabilisation des fonds distincts, des contrats de réassurance, des instruments financiers, des avantages sociaux futurs et des régimes de retraite ainsi que l'introduction d'exigences de divulgation financière accrues.
- La Caissassurance pour les particuliers a marqué ses 10 ans d'existence. Créée d'après les résultats d'une vaste étude en 1999, qui avait examiné les attentes des consommateurs en matière d'assurance de personnes, la Caissassurance pour les particuliers a depuis progressé de sorte à servir les caisses et leurs membres de façon optimale.
- Lors du gala de l'Insurance and Financial Communicators Association (IFCA), Desjardins Sécurité financière s'est distinguée, pour une septième année consécutive, par l'excellence de ses réalisations en communication, en marketing et en publicité. Aux 12 prix obtenus en 2009, une récolte record de 16 prix s'est ajoutée en 2010 : deux grands prix (Best of Show), sept prix d'excellence et sept mentions d'honneur. Ce concours annuel couvre 12 catégories liées à la publicité, aux relations publiques, à la communication institutionnelle et à la promotion des ventes dans le domaine de l'assurance et des services financiers.

TABLE DES MATIÈRES

Responsabilité en matière d'information financière	10
Rapport de l'auditeur indépendant	11
Rapport de l'actuaire désigné	12
États financiers consolidés	13
État consolidé des résultats	13
Bilan consolidé	14
État consolidé de l'avoir des titulaires de police et de l'actionnaire	15
État consolidé du résultat étendu	15
État consolidé des flux de trésorerie	16
État consolidé de l'actif net des fonds distincts	17
État consolidé de l'évolution de l'actif net des fonds distincts	17
Notes afférentes aux états financiers consolidés	18

RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (la Compagnie) ainsi que les renseignements contenus dans cette revue financière ont été établis par la direction de la Compagnie. Ces états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada décrits dans les notes s'y rapportant, et comprennent des montants établis sur la base du meilleur jugement de la direction, dans les limites raisonnables de l'importance relative.

Dans le but de s'acquitter de ses responsabilités quant à la fiabilité et à l'intégrité des données financières, la direction a mis en place des systèmes pour assurer un contrôle rigoureux des registres comptables, des opérations et des différents systèmes utilisés.

Le conseil d'administration de la Compagnie approuve les renseignements contenus dans cette revue financière. Il exerce sa responsabilité quant à la supervision de la direction dans l'établissement des états financiers et le maintien de systèmes de contrôle interne appropriés principalement par l'entremise de son comité de vérification, dont les membres ne sont ni membres de la direction ni employés de la Compagnie. Le comité de vérification se réunit régulièrement avec la direction, l'actuaire désigné, le vérificateur interne et l'auditeur indépendant. Les représentants de l'auditeur indépendant peuvent demander de rencontrer le comité de vérification quand ils le jugent opportun. Le conseil d'administration, par l'intermédiaire de son comité de placements et de son comité de vérification, approuve les politiques de placements et supervise les activités régies par celles-ci. Il exerce également une supervision des opérations conclues avec des personnes intéressées à la Compagnie, ou avec des personnes liées à ses administrateurs et à ses dirigeants, par l'intermédiaire de son comité de déontologie, à l'approbation duquel toutes les opérations importantes de cette nature doivent être soumises.

L'actuaire désigné, nommé par le conseil d'administration, a la responsabilité d'effectuer une évaluation annuelle des engagements de la Compagnie en vertu des polices, conformément aux normes de l'Institut canadien des actuaires et aux dispositions de la Loi sur les assurances du Québec, et de présenter un rapport sur cette évaluation aux titulaires de police et à l'actionnaire de la Compagnie. Pour ce faire, il peut demander de rencontrer tant le comité de vérification que le conseil d'administration. Lorsqu'il effectue cette évaluation, l'actuaire désigné établit des hypothèses à l'égard des taux d'intérêt futurs, des taux de mortalité, des taux de morbidité, des résultats techniques, des résiliations de contrats, de l'inflation, des montants recouvrables en vertu d'ententes de réassurance, des charges et d'autres éventualités, en prenant en considération les circonstances propres à la Compagnie. Dans son rapport, l'actuaire désigné définit l'étendue de cette évaluation et émet son opinion. Il doit analyser la situation financière et rédiger un rapport à l'intention du conseil d'administration tous les ans. Cette analyse permet de mesurer la suffisance du capital de la Compagnie jusqu'au 31 décembre 2014, advenant des conditions commerciales et économiques défavorables.

L'auditeur indépendant, Samson Bélaïr/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l., nommé par l'actionnaire, a la responsabilité de procéder à un audit des états financiers consolidés de la Compagnie et a libre accès aux réunions du comité de vérification de même qu'à toute information dont il a besoin afin d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

L'Autorité des marchés financiers a le pouvoir d'effectuer des vérifications dans le but de s'assurer du respect des dispositions de la Loi sur les assurances visant principalement la préservation des intérêts des titulaires de police et le maintien d'une situation financière saine.

RICHARD FORTIER
Président et chef de l'exploitation

FRANÇOIS DROUIN
Vice-président Finances

Lévis, le 11 février 2011

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux titulaires de police et à l'actionnaire de **Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de **Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie**, qui comprennent le bilan consolidé et l'état consolidé de l'actif net de ses fonds distincts au 31 décembre 2010, les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de l'avoir des titulaires de police et de l'actionnaire, des flux de trésorerie et de l'évolution de l'actif net des fonds distincts pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie** et de ses fonds distincts au 31 décembre 2010 ainsi que des résultats de son exploitation, de ses flux de trésorerie et de l'évolution de l'actif net de ses fonds distincts pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



Belair & Touche s.e.m. (s.l.)¹

Comptables agréés

Québec, Canada, le 11 février 2011

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 16162

RAPPORT DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ

Aux titulaires de police, à l'actionnaire et aux administrateurs de **Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie**

J'ai évalué le passif des polices figurant dans le bilan consolidé de **Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie** au 31 décembre 2010 et sa variation dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue, en procédant notamment à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant du passif des polices de la Compagnie constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité de ses obligations envers les titulaires de police. De plus, les résultats de l'évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.

CAMIL LÉVESQUE

Fellow de l'Institut canadien des actuaires

Lévis, le 11 février 2011

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)

	NOTES	2010	2009
Produits			
Primes			
Assurance		2 745,4 \$	2 602,5 \$
Rentes		288,7	380,5
		3 034,1	2 983,0
Revenus nets de placements	4d	1 121,1	750,5
Autres produits		184,8	132,2
		4 340,0	3 865,7
Charges			
Charges attribuables aux titulaires de police			
Prestations d'assurance et de rentes		2 227,2	2 174,9
Variation des provisions techniques	7d	775,8	466,7
Participations des titulaires de police et ristournes		102,2	118,0
Intérêts sur prestations et sommes en dépôt		7,4	7,5
		3 112,6	2 767,1
Commissions		238,1	223,6
Frais d'exploitation		620,4	560,4
Taxes sur primes		70,0	63,9
		4 041,1	3 615,0
Bénéfice d'exploitation			
		298,9	250,7
Impôts sur les bénéfices	15	63,1	55,9
Part des actionnaires sans contrôle dans les résultats des filiales	10	1,1	1,0
Bénéfice net			
		234,7 \$	193,8 \$
Répartition du bénéfice net			
Attribuable aux titulaires de police avec participation		(1,1) \$	1,0 \$
Attribuable à l'actionnaire		235,8	192,8
Bénéfice net			
		234,7 \$	193,8 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

BILAN CONSOLIDÉ

Au 31 décembre

(en millions de dollars)

	NOTES	2010	2009
Actif			
Placements			
	4		
Obligations		8 499,4 \$	7 691,8 \$
Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises		3 121,3	3 245,0
Biens immobiliers		1 084,6	1 037,7
Actions		1 042,3	703,9
Encaisse et titres du marché monétaire		444,4	422,8
Avances aux titulaires de police		107,5	106,1
Autres prêts et placements		927,8	779,8
		15 227,3	13 987,1
Autres éléments d'actif	6	508,5	484,4
Total de l'actif du fonds général		15 735,8 \$	14 471,5 \$
Actif net des fonds distincts		4 793,9 \$	3 502,1 \$
Passif			
Passif des polices			
	7		
Provisions techniques		11 345,5 \$	10 573,4 \$
Provisions pour prestations, participations et ristournes		327,1	313,9
Dépôts des titulaires de police		449,1	434,3
		12 121,7	11 321,6
Autres éléments de passif	8	1 711,5	1 721,0
Dette à long terme	9	63,3	69,5
Gains nets réalisés et reportés	4b	38,3	40,3
Passif au titre des actions privilégiées	12	475,0	275,0
Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales	10	6,8	6,4
		14 416,6	13 433,8
Avoir des titulaires de police et de l'actionnaire			
Avoir des titulaires de police avec participation		203,9	197,2
Avoir de l'actionnaire		1 115,3	840,5
Total de l'avoir des titulaires de police et de l'actionnaire		1 319,2	1 037,7
Total du passif et de l'avoir du fonds général		15 735,8 \$	14 471,5 \$
Avoirs des titulaires de contrat de fonds distincts		4 793,9 \$	3 502,1 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,

SYLVIE ST-PIERRE BABIN
Présidente du conseil d'administration

SERGE HAMELIN
Président du comité de vérification

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'AVOIR DES TITULAIRES DE POLICE ET DE L'ACTIONNAIRE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

(en millions de dollars)

	BÉNÉFICES NON RÉPARTIS			CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU (NOTE 13)		TOTAL DE L'AVOIR	
	CAPITAL- ACTIONS (NOTE 12)	TITULAIRES DE POLICE AVEC PARTICIPATION	ACTIONNAIRE	TITULAIRES DE POLICE AVEC PARTICIPATION	ACTIONNAIRE	TITULAIRES DE POLICE AVEC PARTICIPATION	ACTIONNAIRE
Solde au 31 décembre 2008	307,0 \$	191,1 \$	353,5 \$	(2,0) \$	(10,5) \$	189,1 \$	650,0 \$
Bénéfice net de 2009		1,0	192,8			1,0	192,8
Rajustement relatif à une opération entre apparentés (note 22)			0,4				0,4
Autres éléments du résultat étendu				7,1	35,9	7,1	35,9
Dividendes (note 12)			(38,6)				(38,6)
Solde au 31 décembre 2009	307,0 \$	192,1 \$	508,1 \$	5,1 \$	25,4 \$	197,2 \$	840,5 \$
Bénéfice net de 2010		(1,1)	235,8			(1,1)	235,8
Autres éléments du résultat étendu				7,8	50,5	7,8	50,5
Dividendes			(11,5)				(11,5)
Solde au 31 décembre 2010	307,0 \$	191,0 \$	732,4 \$	12,9 \$	75,9 \$	203,9 \$	1 115,3 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT ÉTENDU

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

(en millions de dollars)

	2010	2009
Bénéfice net	234,7 \$	193,8 \$
Autres éléments du résultat étendu		
Gains latents sur les actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	56,3	43,3
Reclassement des (gains) pertes sur les actifs disponibles à la vente inclus dans le bénéfice net ⁽²⁾	2,0	(0,3)
Total des autres éléments du résultat étendu	58,3	43,0
Résultat étendu	293,0 \$	236,8 \$

Répartition du résultat étendu

Attribuable aux titulaires de police avec participation	6,7 \$	8,1 \$
Attribuable à l'actionnaire	286,3	228,7
Résultat étendu	293,0 \$	236,8 \$

(1) Déduction faite d'une charge d'impôts de 15,5 M\$ (charge de 9,6 M\$ en 2009).

(2) Déduction faite d'une économie d'impôts de 0,2 M\$ (charge de 0,6 M\$ en 2009).

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

(en millions de dollars)

	2010	2009
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	234,7 \$	193,8 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Variation des provisions techniques	775,8	466,7
Gains, pertes et amortissement pris en compte dans les revenus de placements	(587,9)	(129,8)
Impôts futurs	51,5	38,9
Autres	20,5	20,6
	494,6	590,2
Variation des actifs et des passifs d'exploitation		
Actifs et passifs à des fins de transaction	49,5	(275,0)
Variation nette des engagements relatifs aux opérations de prêts de titres, aux pensions sur titres et aux titres vendus à découvert	109,1	(193,6)
Autres	(80,9)	258,0
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	572,3	379,6
Activités d'investissement		
Ventes, échéances et remboursements		
Obligations et actions disponibles à la vente	783,4	305,6
Biens immobiliers	7,3	3,4
Achats		
Obligations et actions disponibles à la vente	(1 430,2)	(597,6)
Biens immobiliers	(21,6)	(16,4)
Variation nette des titres du marché monétaire dont l'échéance est de plus de trois mois	1,6	(64,5)
Variation nette des prêts hypothécaires, des avances et des prêts aux entreprises	118,7	67,3
Variation nette des autres prêts et placements	(124,7)	(113,8)
Autres	(9,2)	(8,2)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(674,7)	(424,2)
Activités de financement		
Émission d'actions de catégorie E	200,0	—
Dividendes versés à l'actionnaire ordinaire	(67,5)	(14,1)
Diminution de la dette à long terme	(6,2)	(35,7)
Autres	(0,7)	(2,0)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	125,6	(51,8)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	23,2	(96,4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	312,0	408,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	335,2 \$	312,0 \$
Information complémentaire		
Intérêts payés	21,3 \$	21,6 \$
Impôts payés (recouvrements)	74,2 \$	(51,6) \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de 40,9 M\$ (26,1 M\$ en 2009) d'encaisse et de 294,3 M\$ (285,9 M\$ en 2009) de titres du marché monétaire dont l'échéance est de moins de trois mois.

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ACTIF NET DES FONDS DISTINCTS

Au 31 décembre

(en millions de dollars)

	NOTE	2010	2009
Placements			
Obligations		183,1 \$	176,4 \$
Prêts hypothécaires		9,8	14,9
Actions et parts de fonds communs de placement		4 434,3	3 092,8
Titres du marché monétaire		164,3	182,4
Autres éléments d'actif		31,7	120,8
Éléments de passif		(29,3)	(85,2)
Actif net des fonds distincts	2	4 793,9 \$	3 502,1 \$

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DES FONDS DISTINCTS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

(en millions de dollars)

	2010	2009
Actif net des fonds distincts au début	3 502,1 \$	2 050,8 \$
Augmentation		
Montants reçus des titulaires de contrat	1 292,5	1 401,2
Revenus nets de placements	125,8	90,6
Gains nets réalisés et non réalisés sur placements	334,6	417,8
	1 752,9	1 909,6
Diminution		
Rachats et retraits	390,0	418,5
Honoraires de gestion	71,1	39,8
	461,1	458,3
Actif net des fonds distincts à la fin	4 793,9 \$	3 502,1 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010

(tous les chiffres des tableaux sont exprimés en millions de dollars)

NOTE 1

Mode de constitution et nature des activités

A) MODE DE CONSTITUTION

Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (la Compagnie), est constituée en vertu de la Loi sur les assurances du Québec et est régie par la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec.

B) NATURE DES ACTIVITÉS

Les activités de la Compagnie comprennent la conception, la mise en marché et la distribution de différents produits individuels et collectifs d'assurance et d'épargne. La Compagnie est sous le contrôle ultime des caisses Desjardins, par l'entremise de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (FCDQ). Elle est l'assureur de personnes du Mouvement des caisses Desjardins.

NOTE 2

Principales conventions comptables

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces principes sont conformes, à tous les égards importants, aux exigences de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Pour préparer ces états financiers, la direction a dû procéder à des estimations et émettre des hypothèses qui influent sur les montants inscrits à l'actif et au passif, principalement en ce qui concerne le passif des polices, l'établissement de la juste valeur des instruments financiers, l'information fournie relativement aux engagements et aux éventualités et les montants inscrits à titre de produits et de charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les principales conventions comptables utilisées pour l'établissement de ces états financiers sont décrites ci-après.

CONSOLIDATION

Ces états financiers consolidés incluent les résultats d'exploitation et la situation financière de la Compagnie et de ses filiales, ainsi que sa quote-part d'une coentreprise.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Leur comptabilisation subséquente varie selon leur classement.

Les actifs financiers sont classés selon l'intention et la capacité de détenir les actifs investis et sont comptabilisés selon les méthodes suivantes :

- Les actifs détenus à des fins de transaction et les actifs désignés selon l'option de juste valeur comme étant détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur et la variation de celle-ci est enregistrée au résultat net.
- Les actifs classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, à l'exception de ceux qui ne sont pas cotés sur un marché actif qui sont comptabilisés au coût. La variation de la juste valeur est inscrite dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à leur décomptabilisation.
- Les prêts et créances, qui incluent les prêts hypothécaires et prêts aux entreprises, les avances aux titulaires de police, les prises en pension de titres, les prêts aux immigrants investisseurs, les primes à recevoir, les débiteurs et les revenus nets de placements courus, sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En ce qui concerne les actions classées comme actifs disponibles à la vente, une baisse importante et prolongée de la juste valeur du titre sous son coût, considérée comme étant durable, est une indication de perte de valeur. Dans un tel cas, la perte cumulée, soit la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute dépréciation de cet actif financier précédemment enregistrée au résultat net, est constatée au résultat net.

En ce qui concerne les obligations classées comme actifs disponibles à la vente, les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés au résultat net et une charge est enregistrée au résultat net en cas de perte de valeur durable du titre indiquant un risque de crédit relatif aux sommes dues par l'émetteur.

Les passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. En ce qui concerne les passifs détenus à des fins de transaction, soit les instruments financiers dérivés et les titres vendus à découvert, la variation de la juste valeur est enregistrée au résultat net.

Les principales catégories d'actifs financiers désignés comme détenus à des fins de transaction en vertu de l'option de la juste valeur comprennent :

- i) les actifs financiers appariés aux provisions techniques qui seraient autrement classés comme disponibles à la vente, de façon à réduire sensiblement la disparité comptable qui résulterait de ce classement. L'incidence de la volatilité de la juste valeur de ces placements est largement contrebalancée par les variations correspondantes des provisions techniques ;
- ii) les actifs financiers dont le sous-jacent est composé de fonds de couverture et qui sont gérés suivant une stratégie de placement étayée visant à tirer profit de la volatilité à court terme du marché.

Les coûts de transaction liés aux titres détenus à des fins de transaction sont passés en charges dès qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux titres classés comme disponibles à la vente ou à des prêts et créances sont capitalisés puis amortis sur la durée prévue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers faisant l'objet d'un achat ou d'une vente comportant un délai normalisé de livraison sont comptabilisés selon le mode de comptabilisation à la date de la transaction.

PLACEMENTS

a) Obligations

Les obligations sont inscrites à la juste valeur au bilan.

La juste valeur des obligations correspond aux cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. En l'absence d'un marché actif, la Compagnie établit cette juste valeur au moyen de l'application de techniques d'évaluation. Ces techniques comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des transactions conclues récemment sur le marché dans des conditions normales de concurrence entre des parties bien informées et consentantes, l'emploi de la juste valeur actuelle d'un autre instrument financier sensiblement identique et l'analyse des flux de trésorerie actualisés.

b) Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises

Les prêts hypothécaires et prêts aux entreprises sont inscrits au coût après amortissement, moins les provisions pour placements non productifs. Les primes ou escomptes à l'acquisition sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur de ces prêts divulguée à la note 4 est estimée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie, aux taux d'intérêt du marché exigés actuellement pour de nouveaux prêts similaires au 31 décembre, appliqués aux montants prévus à l'échéance.

La Compagnie a comme politique de comptabiliser ces prêts comme des placements non productifs lorsqu'elle juge qu'il existe un doute raisonnable quant à la possibilité de recouvrer une partie du capital ou des intérêts ou lorsque les intérêts d'un prêt sont en souffrance depuis 90 jours ou plus, à moins qu'elle ne juge que le recouvrement du capital et des intérêts ne présente aucun doute et que des démarches pour recouvrer les montants en souffrance n'aient été amorcées. Tous les placements sont classés comme des placements non productifs lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours. En ce qui concerne ces prêts, la provision pour placements non productifs est fondée sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif du prêt et sur le prix du marché actuel du prêt. Les intérêts comptabilisés au-delà de la période initiale de 90 jours sont contre-passés, et des provisions spécifiques sont établies, le cas échéant, pour les intérêts courus comptabilisés antérieurement et pour couvrir les risques de pertes en capital.

NOTE 2

Principales conventions comptables (suite)

PLACEMENTS (SUITE)

c) Biens immobiliers

Les immeubles détenus à des fins de placements, qui comprennent des immeubles occupés par la Compagnie, sont comptabilisés au coût, auquel s'ajoute trimestriellement 3 % de l'écart entre la valeur comptable et la valeur de marché estimative basée sur les évaluations effectuées par un évaluateur externe selon un cycle triennal.

Les biens immobiliers comprennent aussi les immeubles repris destinés à être vendus qui sont inscrits à leur juste valeur estimative, diminuée des frais de vente. Tout écart entre la valeur comptable du prêt avant la saisie et le montant auquel les biens saisis ont été évalués initialement est constaté par un gain ou une perte au résultat net.

Le cas échéant, toute baisse de valeur durable de l'ensemble du portefeuille de biens immobiliers est portée au résultat net.

Les gains et pertes réalisés sur les biens immobiliers sont reportés et comptabilisés au résultat net à raison de 3 % par trimestre, selon la méthode de l'amortissement dégressif.

d) Actions

Les actions sont comptabilisées à la juste valeur. Celle-ci est fonction des cours acheteurs, lorsqu'ils sont disponibles. En l'absence de tels cours, la juste valeur est déterminée à l'aide des cours du marché de valeurs mobilières semblables. Les actions classées comme disponibles à la vente qui ne sont pas cotées sur un marché actif sont évaluées au coût. Les dividendes afférents à une action disponible à la vente sont comptabilisés au résultat net dès qu'est établi le droit de la Compagnie à en recevoir le paiement.

e) Encaisse et titres du marché monétaire

L'encaisse et les titres du marché monétaire sont constitués des comptes de dépôt dans des institutions financières et de tout placement dans des titres du marché monétaire et sont comptabilisés à la juste valeur.

f) Avances aux titulaires de police

Les avances aux titulaires de police sont présentées au solde non remboursé et sont entièrement garanties par la valeur de rachat des polices sur lesquelles elles ont été consenties.

g) Autres prêts et placements

Les autres prêts et placements incluent les prêts aux immigrants investisseurs qui sont classés à titre de prêts et de créances, les placements dans les fonds distincts de la Compagnie classés comme disponibles à la vente, ainsi que les prises en pension de titres et les instruments financiers dérivés assimilés à des placements, dont les conventions comptables sont décrites ci-dessous.

h) Prises en pension de titres et pensions sur titres

Les prises en pension de titres représentent des opérations d'investissement à court terme et correspondent aux montants que la Compagnie recevra à la suite de la revente aux mêmes contreparties des titres qu'elle a achetés, à un prix et à une date prédéterminés. Ces éléments sont classés en tant que prêts et créances. Les revenus d'intérêts relatifs à ces opérations sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les pensions sur titres représentent des opérations de financement à court terme en vertu desquelles la Compagnie cède des titres qu'elle possède et prend simultanément l'engagement de racheter ces mêmes titres à un prix et à une date prédéterminés. Les titres cédés demeurent constatés au bilan puisque les critères de décomptabilisation ne sont pas remplis. L'obligation de racheter ces titres est comptabilisée au montant exigible en tant qu'autre élément de passif. La charge d'intérêts relative à ces opérations est comptabilisée selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

i) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Les gains et pertes sont comptabilisés au résultat net à moins que les instruments financiers dérivés ne fassent partie d'une relation de couverture de flux de trésorerie admissible.

Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés au bilan dans les autres prêts et placements, alors que ceux dont la juste valeur est négative sont présentés dans les autres éléments de passif. Les montants détaillés sont présentés à la note 5 des états financiers.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché actuel et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, le risque de crédit et les courbes de rendement. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation.

j) Activités de couverture

La Compagnie détient des instruments financiers dérivés qui lui permettent d'appliquer la comptabilité de couverture. Pour utiliser cette comptabilité, la relation de couverture doit être désignée et documentée dès le moment de sa mise en place et par la suite tout au long du contrat. Cette documentation doit notamment porter sur la stratégie spécifique de gestion du risque, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie qui font l'objet de la couverture ainsi que la mesure de l'efficacité de cette couverture. L'instrument financier dérivé doit s'avérer hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables au risque faisant l'objet de la couverture.

Les instruments financiers dérivés peuvent être désignés dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

La Compagnie utilise la comptabilité de couverture pour couvrir les variations de juste valeur de certains actifs disponibles à la vente. Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture ainsi que celles liées au risque couvert sont comptabilisées dans les revenus nets de placements. Les variations de la juste valeur liées au risque qui n'est pas couvert sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu.

La désignation d'un instrument financier dérivé comme couverture prend fin dans les cas suivants : l'élément couvert ou l'instrument de couverture est vendu, vient à échéance ou est résilié, la couverture n'est plus efficace ou la Compagnie met fin à la désignation de couverture. Lors de la cessation d'une relation de couverture, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

En ce qui concerne les opérations de couverture de flux de trésorerie, les gains et les pertes découlant de la variation de juste valeur de la partie efficace de l'instrument financier dérivé sont présentés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'élément couvert soit constaté aux résultats. Cette variation est alors comptabilisée dans les revenus nets de placements. La partie inefficace des opérations de couverture est comptabilisée immédiatement aux résultats dans les revenus nets de placements.

Lorsqu'une relation de couverture de flux de trésorerie ne répond plus aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, la Compagnie cesse de façon prospective d'appliquer la comptabilité de couverture.

La Compagnie n'utilise pas de relations de couverture de flux de trésorerie.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles, qui comprennent les aménagements de locaux, le mobilier et l'équipement, sont comptabilisées au coût et sont amorties sur une période allant de deux à dix ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Une baisse de valeur est constatée lorsque la valeur comptable n'est pas recouvrable et qu'elle excède la juste valeur de l'actif.

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels comprennent les logiciels informatiques acquis ou développés à l'interne par la Compagnie et les réseaux de distribution. Les logiciels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période allant de trois à cinq ans. Les autres actifs incorporels sont amortis sur une période allant de 20 à 40 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ils sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Dans un tel cas, une perte de valeur serait constatée, dans la mesure où leur valeur comptable excéderait leur juste valeur.

NOTE 2

Principales conventions comptables (suite)

PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placements futurs estimatifs, permettront à la Compagnie d'honorer toutes ses obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de police, aux impôts et aux taxes (autres que les impôts sur les bénéfices) et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de la Compagnie d'évaluer le montant des provisions techniques qu'elle doit constituer chaque année pour couvrir ses engagements. Les provisions techniques sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

En vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan, le calcul des provisions techniques est fondé sur une projection explicite des flux de trésorerie tirée des hypothèses courantes les plus probables pour chaque composante de ces flux et chaque éventualité importante. Les rendements des placements sont tributaires des revenus de placements prévus en fonction des portefeuilles d'actifs courants et des stratégies de réinvestissement envisagées. Chaque hypothèse non économique est rajustée afin qu'elle tienne compte d'une marge pour écart défavorable. En ce qui concerne les rendements des placements, la provision pour écart défavorable est déterminée à l'aide de scénarios de taux de rendement. Ces tests sont habituellement effectués au moyen d'un modèle déterministe qui comprend les tests prescrits par les normes actuarielles au Canada. La provision pour garanties minimales sur les produits de fonds distincts est déterminée au moyen d'une modélisation stochastique.

La période utilisée relativement à la projection des flux de trésorerie correspond à la durée des contrats en ce qui a trait à la plupart des contrats d'assurance. Une période de projection plus courte peut être utilisée pour certains types de contrats. Cette période est toutefois limitée à la durée du passif au cours de laquelle la Compagnie est exposée à un risque important sans possibilité de rajuster des primes ou des charges liées au contrat.

OPÉRATIONS DE PRÊT DE TITRES

La Compagnie prête des titres qu'elle détient à des tiers et reçoit en garantie des titres ou des contreparties en espèces. Dans le cadre des opérations de prêt de titres, un passif est constaté à l'égard des contreparties reçues en espèces de la part des emprunteurs. Les titres prêtés demeurent constatés au bilan puisque les critères de décomptabilisation ne sont pas remplis.

TITRES VENDUS À DÉCOUVERT

Les titres vendus à découvert, qui représentent des engagements pour la Compagnie de livrer des titres qu'elle ne détient pas au moment de leur vente, sont comptabilisés en tant que passifs détenus à des fins de transaction et présentés à la valeur du marché (cours vendeur) dans les autres éléments de passif.

PASSIF AU TITRE DES ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Les actions privilégiées émises par la Compagnie sont assorties d'un droit de rachat à une date précise par le détenteur et, conséquemment, sont classées à titre de passifs financiers plutôt que dans l'avoir de l'actionnaire. Les versements de dividendes sont comptabilisés comme des charges d'intérêts au résultat net.

CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

Le cumul des autres éléments du résultat étendu est présenté dans l'avoir des titulaires de police et de l'actionnaire, déduction faite des impôts, et comprend les gains et pertes latents sur les placements disponibles à la vente ainsi que, le cas échéant, les gains et pertes sur les instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie efficace.

CONVERSION DES COMPTES LIBELLÉS EN DEVICES

La Compagnie utilise la méthode temporelle pour convertir ses comptes libellés en devises étrangères en dollars canadiens.

Les éléments d'actif et de passif monétaires ainsi que ceux qui sont évalués à la juste valeur dans le bilan sont convertis au cours à la date du bilan. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours historique. Les soldes des comptes figurant dans l'état des résultats sont convertis au cours en vigueur aux dates des opérations. Les gains et pertes, réalisés ou non, résultant de ces conversions sont présentés dans le résultat net, à l'exception des gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers classés comme disponibles à la vente et des gains et pertes sur dérivés désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie qui sont présentés dans les autres éléments du résultat étendu.

CONSTATATION DES PRODUITS

Les primes d'assurance et de rentes sont généralement constatées à titre de produits lorsqu'elles deviennent exigibles. Dès que ces primes sont constatées, des provisions techniques sont établies pour assurer le rapprochement des produits et des charges.

Les autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus et sont principalement constitués des honoraires relatifs à la gestion des actifs des fonds distincts, à la prestation de services administratifs en vertu de contrats collectifs et à la prestation de services d'assistance, ainsi que de commissions sur les ventes de fonds communs de placement. Les autres produits incluent aussi les honoraires liés aux ententes de réassurance.

RÉASSURANCE

Les revenus de primes, les prestations versées aux titulaires de police, les provisions techniques et la variation des provisions techniques liés aux contrats faisant l'objet d'ententes de réassurance sont comptabilisés à la valeur nette des montants cédés à des réassureurs.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Compagnie utilise la méthode du passif fiscal pour établir les impôts sur ses bénéfices. Cette méthode exige qu'un actif ou un passif d'impôts futurs soit déterminé pour chaque écart temporaire entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments d'actif et de passif et que cet actif ou ce passif d'impôts futurs soit estimé au taux d'imposition qui devrait être en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de réalisation ou de règlement prévue de ces éléments d'actif et de passif. Les actifs d'impôts futurs sont constatés lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'ils seront réalisés.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les employés de la Compagnie participent au Régime de rentes du Mouvement Desjardins, un régime interentreprises à prestations déterminées. De plus, la Compagnie offre à ses employés et à ses retraités des protections d'assurance vie, d'assurance santé et d'assurance soins dentaires par l'entremise du régime d'assurance collective interentreprises du Mouvement des caisses Desjardins. À cet égard, la Compagnie applique les recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) relatives aux régimes à cotisations déterminées puisque l'information concernant les coûts et la capitalisation de ce régime ne fait pas l'objet d'une répartition entre les sociétés faisant partie du groupe. Les coûts de ces avantages sont imputés aux résultats au fur et à mesure que la Compagnie est tenue de faire des versements de cotisations.

AIDE GOUVERNEMENTALE

L'aide gouvernementale est comptabilisée en réduction des charges ou du coût des actifs auxquels elle se rapporte.

FONDS DISTINCTS

Certains contrats permettent à leurs titulaires d'effectuer des placements dans des fonds distincts détenus par la Compagnie à leur intention. Les actifs sous-jacents sont enregistrés au nom de la Compagnie. Les titulaires de contrat assument la presque totalité des risques et bénéficient de presque tous les avantages découlant de la propriété de ces placements. En conséquence, l'actif détenu dans des comptes de fonds distincts est exclu de l'actif du fonds général de la Compagnie. Les états consolidés de l'actif net des fonds distincts et de l'évolution de l'actif net des fonds distincts sont présentés à titre d'information. L'actif des fonds distincts est inscrit à la juste valeur à la fin de l'exercice, laquelle est établie selon les méthodes énoncées précédemment relativement aux actifs du fonds général de la Compagnie.

En ce qui concerne les contrats de rente à capital variable offerts par l'entremise des fonds distincts, la Compagnie offre des garanties minimales relativement à la prestation de décès, à la valeur à l'échéance et aux montants de retrait en situation de décaissement. Le passif associé à ces garanties est comptabilisé aux provisions techniques de son fonds général.

NOTE 3

Modifications des conventions comptables

A) AU COURS DE L'EXERCICE

En juin 2009, l'ICCA a publié une nouvelle directive relative au taux d'intérêt effectif devant être utilisé lors de la constatation des produits d'intérêt sur un actif financier n'appartenant pas à la catégorie « prêts et créances », après la comptabilisation d'une perte de valeur. Cette modification s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009. Cette modification n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Compagnie.

B) MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Au cours de l'année 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a émis un communiqué confirmant que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) en 2011. La Compagnie adoptera les IFRS le 1^{er} janvier 2011.

Afin d'assurer la conversion vers les nouvelles normes IFRS, la Compagnie a instauré un plan d'action qui consiste à évaluer l'impact des normes IFRS et à apporter les modifications nécessaires aux conventions comptables, aux processus et aux systèmes de technologie de l'information, et ce, en respectant les échéances imposées par le calendrier d'implantation des normes IFRS. Le travail accompli, dans le cadre du plan d'action relatif à la conversion, a permis d'identifier un certain nombre de changements importants qui découlent de l'entrée en vigueur des normes IFRS.

Ces changements toucheront principalement la classification des contrats d'assurance, les méthodes de comptabilisation des immeubles de placement et à usage propre, la comptabilisation des fonds distincts, des contrats de réassurance, des instruments financiers, des avantages sociaux futurs et des régimes de retraite ainsi que l'introduction d'exigences de divulgation financière accrues.

Puisque la Compagnie adoptera les IFRS le 1^{er} janvier 2011, les nouvelles normes relatives aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) canadiens entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2011 ou après ne sont pas présentées en tant que modifications comptables futures, car la Compagnie cessera de publier ses états financiers en vertu des PCGR canadiens.

NOTE 4

Placements

A) VALEUR DES PLACEMENTS

	2010						
	DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	DÉSIGNÉS COMME ÉTANT DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	AUTRES	TOTAL AU BILAN	JUSTE VALEUR
Obligations							
Gouvernementales	350,4 \$	4 773,2 \$	1 456,3 \$	— \$	15,6 \$	6 595,5 \$	6 596,2 \$
De sociétés	10,7	1 700,5	192,7	—	—	1 903,9	1 904,0
	361,1	6 473,7	1 649,0	—	15,6	8 499,4	8 500,2
Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises							
Résidentiels	—	—	—	2 270,2	—	2 270,2	2 406,2
Commerciaux	—	—	—	851,1	—	851,1	898,3
	—	—	—	3 121,3	—	3 121,3	3 304,5
Biens immobiliers	—	—	—	—	1 084,6	1 084,6	1 399,5
Actions	—	576,7	465,6	—	—	1 042,3	1 042,6
Encaisse et titres du marché monétaire	90,4	94,4	258,4	—	1,2	444,4	444,4
Avances aux titulaires de police	—	—	—	107,5	—	107,5	107,5
Autres prêts et placements							
Prises en pension de titres	—	—	—	374,0	—	374,0	374,0
Instruments financiers dérivés	36,2	—	—	—	—	36,2	36,2
Prêts aux immigrants investisseurs	—	—	—	497,7	—	497,7	523,5
Autres	—	—	19,8	—	0,1	19,9	19,9
	487,7 \$	7 144,8 \$	2 392,8 \$	4 100,5 \$	1 101,5 \$	15 227,3 \$	15 752,3 \$
Juste valeur	487,7 \$	7 144,8 \$	2 393,2 \$	4 309,5 \$	1 417,1 \$		15 752,3 \$

2009

	DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	DÉSIGNÉS COMME ÉTANT DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	DISPONIBLES À LA VENTE	PRÊTS ET CRÉANCES	AUTRES	TOTAL AU BILAN	JUSTE VALEUR
Obligations							
Gouvernementales	463,0 \$	4 523,4 \$	1 071,8 \$	— \$	17,0 \$	6 075,2 \$	6 076,2 \$
De sociétés	21,4	1 557,1	38,1	—	—	1 616,6	1 616,7
	484,4	6 080,5	1 109,9	—	17,0	7 691,8	7 692,9
Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises							
Résidentiels	—	—	—	2 401,5	—	2 401,5	2 467,9
Commerciaux	—	—	—	843,5	—	843,5	819,9
	—	—	—	3 245,0	—	3 245,0	3 287,8
Biens immobiliers	—	—	—	—	1 037,7	1 037,7	1 409,5
Actions	—	405,7	298,2	—	—	703,9	704,2
Encaisse et titres du marché monétaire	27,3	89,3	305,2	—	1,0	422,8	422,8
Avances aux titulaires de police	—	—	—	106,1	—	106,1	106,1
Autres prêts et placements							
Prises en pension de titres	—	—	—	293,0	—	293,0	293,0
Instruments financiers dérivés	14,6	—	—	—	—	14,6	14,6
Prêts aux immigrants investisseurs	—	—	—	454,0	—	454,0	479,2
Autres	—	—	18,2	—	—	18,2	18,2
	526,3 \$	6 575,5 \$	1 731,5 \$	4 098,1 \$	1 055,7 \$	13 987,1 \$	14 428,3 \$
Juste valeur	526,3 \$	6 575,5 \$	1 732,0 \$	4 166,1 \$	1 428,4 \$		14 428,3 \$

Le portefeuille d'obligations comprend 92,3 % (93,6 % en 2009) d'obligations gouvernementales et d'obligations comportant une cote de crédit A ou supérieure :

	2010	2009
Gouvernementales	6 595,5 \$	6 075,2 \$
AAA	329,0	417,9
AA	375,7	359,9
A	540,9	344,3
BBB	615,5	441,3
BB et moins	42,8	53,2
	8 499,4 \$	7 691,8 \$

La valeur comptable des obligations par échéance contractuelle s'établit comme suit :

	2010	2009
Échéance de un an ou moins	529,9 \$	522,3 \$
Échéance de plus de un an à cinq ans	1 352,4	1 607,3
Échéance de plus de cinq ans à dix ans	1 770,8	1 609,0
Échéance de plus de dix ans	4 846,3	3 953,2
Total	8 499,4 \$	7 691,8 \$

Le taux d'intérêt effectif moyen pondéré des obligations est de 5,0 % (5,0 % en 2009) et celui des prêts hypothécaires et des prêts aux entreprises est de 5,3 % (5,2 % en 2009).

NOTE 4**Placements (suite)****B) GAINS NETS RÉALISÉS ET REPORTÉS**

Les variations des gains nets réalisés et reportés sur les biens immobiliers s'établissent comme suit :

	2010	2009
Gains nets réalisés et reportés au début	40,3 \$	45,5 \$
Gains nets réalisés au cours de l'exercice	2,7	—
Amortissement des gains nets réalisés et reportés	(4,7)	(5,2)
Gains nets réalisés et reportés à la fin	38,3 \$	40,3 \$

C) PROVISIONS POUR PLACEMENTS**Provisions pour placements non productifs**

	2010			2009		
	SOLDE	PROVISION	SOLDE NET	SOLDE	PROVISION	SOLDE NET
Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises	4,4 \$	3,6 \$	0,8 \$	6,4 \$	6,1 \$	0,3 \$
	4,4 \$	3,6 \$	0,8 \$	6,4 \$	6,1 \$	0,3 \$

Des intérêts pour un montant total de 0,3 M\$ (0,8 M\$ en 2009) ont été constatés aux résultats de l'exercice concernant ces placements.

Suivi des provisions pour placements non productifs

	2010	2009
Solde au début	6,1 \$	5,0 \$
Provisions nettes relatives aux placements non productifs	(0,9)	1,1
Radiations de provisions à la suite de la cession de placements non productifs	(1,6)	—
Solde à la fin	3,6 \$	6,1 \$

D) REVENUS NETS DE PLACEMENTS

2010

	DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION ⁽¹⁾	DISPONIBLES À LA VENTE	AUTRES	TOTAL
Obligations				
Intérêts	306,5 \$	52,2 \$	0,7 \$	359,4 \$
Gains (pertes)	422,0	(0,4)	—	421,6
Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises	—	—	171,6	171,6
Biens immobiliers ⁽²⁾	—	—	113,4	113,4
Actions				
Dividendes	12,8	5,4	—	18,2
Gains (pertes)	43,6	(7,7)	—	35,9
Encaisse et titres du marché monétaire	1,5	0,3	—	1,8
Avances aux titulaires de police	—	—	6,5	6,5
Autres prêts et placements	3,2	(0,5)	21,9	24,6
Frais de gestion des placements	—	—	(31,9)	(31,9)
Total des revenus nets de placements	789,6 \$	49,3 \$	282,2 \$	1 121,1 \$

(1) Incluent les gains et pertes sur des actifs détenus à des fins de transaction de 17,0 M\$ et les gains et pertes sur des actifs désignés comme détenus à des fins de transaction de 451,2 M\$.

(2) Les revenus provenant des biens immobiliers sont présentés nets des frais d'exploitation de 98,8 M\$.

2009

	DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION ⁽¹⁾	DISPONIBLES À LA VENTE	AUTRES	TOTAL
Obligations				
Intérêts	304,1 \$	42,7 \$	0,8 \$	347,6 \$
Gains (pertes)	(39,6)	2,2	—	(37,4)
Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises	—	—	166,8	166,8
Biens immobiliers ⁽²⁾	—	—	117,7	117,7
Actions				
Dividendes	7,8	4,2	—	12,0
Gains (pertes)	62,0	(11,3)	—	50,7
Encaisse et titres du marché monétaire	1,0	1,1	—	2,1
Avances aux titulaires de police	—	—	5,8	5,8
Autres prêts et placements	100,7	(0,3)	17,1	117,5
Frais de gestion des placements	—	—	(32,3)	(32,3)
Total des revenus nets de placements	436,0 \$	38,6 \$	275,9 \$	750,5 \$

	2010	2009
Revenus de placements	627,7 \$	640,6 \$
Gains sur les placements appariés aux provisions techniques	493,4	109,9
Total des revenus nets de placements	1 121,1 \$	750,5 \$

(1) Incluent les gains et pertes sur des actifs détenus à des fins de transaction de 98,0 M\$ en 2009 et les gains et pertes sur des actifs désignés comme détenus à des fins de transaction de 16,8 M\$ en 2009.

(2) Les revenus provenant des biens immobiliers sont présentés nets des frais d'exploitation de 116,0 M\$ en 2009.

E) ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS

La Compagnie a conclu des opérations de pension sur titres et de prêt de titres en vertu desquelles elle a transféré à une tierce partie des actifs financiers qui demeurent comptabilisés au bilan consolidé puisque ces opérations ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation. La valeur comptable des actifs financiers ainsi transférés est de 1 261,3 M\$ (1 065,5 M\$ en 2009).

NOTE 5

Instruments financiers dérivés

La Compagnie utilise des instruments financiers dérivés principalement pour gérer l'appariement de l'actif et du passif, se protéger contre les fluctuations des marchés, des taux d'intérêt et des taux de change et réduire le risque de marché associé à la vente de certains produits. Elle peut également utiliser de tels instruments pour obtenir une exposition au sous-jacent de tels contrats, comme une exposition boursière, et pour exprimer certaines vues de marché.

Les instruments financiers dérivés utilisés se limitent à des contrats prenant la forme de swaps, de contrats à terme ainsi que d'options d'achat ou de vente, et ce, dans un contexte de gestion des risques respectant les contraintes imposées par la politique générale de placements, la politique générale en matière de produits dérivés, la politique d'appariement, la politique de liquidité ainsi que par la gestion du montant maximal de risque acceptable.

L'usage par la Compagnie de contrats de taux d'intérêt dans le cadre de sa gestion de l'appariement lui permet de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt tout en rendant possible le rééquilibrage de ses segments d'affaires et l'atteinte d'une marge optimale de rendement à long terme à l'intérieur de paramètres bien définis.

La Compagnie utilise des contrats de risque de crédit afin d'être exposée au crédit corporatif, et ce, dans le cadre de la gestion de l'appariement.

La Compagnie utilise des contrats de change afin de gérer le risque de change relatif à ses placements libellés en devises. Certains de ces contrats sont désignés par la Compagnie à titre d'éléments de couverture.

Elle utilise aussi des swaps sur rendement total pour réduire le risque de fluctuations associé à certains engagements spécifiques à l'égard des titulaires de police.

Les contrats à terme sur indice, quant à eux, sont utilisés dans une stratégie de couverture du risque de marché lié aux fonds distincts de la Compagnie.

Les tableaux suivants présentent le notionnel, la juste valeur et le risque de crédit des instruments financiers dérivés de la Compagnie aux 31 décembre 2010 et 2009. La juste valeur est estimée et comparée avec les cours obtenus des contreparties. La juste valeur tient compte des revenus courus.

	NOTIONNEL				JUSTE VALEUR		RISQUE DE CRÉDIT ÉQUIVALENT	MONTANT PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE
	MOINS DE 1 AN	1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL	POSITIVE	TOTALE		
Détenus à des fins de transaction								
Contrats de taux d'intérêt	138,6 \$	435,0 \$	1 150,0 \$	1 723,6 \$	29,2 \$	(4,0) \$	48,6 \$	9,7 \$
Contrats de risque de crédit	—	424,7	—	424,7	2,8	(3,1)	53,7	10,7
Contrats de change	173,3	15,6	—	188,9	2,7	2,6	5,4	1,1
Swaps sur rendement total	20,6	5,7	1,0	27,3	0,6	(5,9)	3,0	0,6
Contrats à terme sur indice	218,2	—	—	218,2	—	(2,6)	—	—
	550,7	881,0	1 151,0	2 582,7	35,3	(13,0)	110,7	22,1
Désignés comme éléments de couverture de juste valeur								
Contrats de change ⁽¹⁾	162,1	—	—	162,1	1,9	1,9	3,5	0,7
	712,8 \$	881,0 \$	1 151,0 \$	2 744,8 \$	37,2 \$	(11,1) \$	114,2 \$	22,8 \$

(1) La Compagnie a constaté un gain de 0,6 M\$ lié à la tranche inefficace de ses couvertures de juste valeur. Ce montant est comptabilisé dans les revenus nets de placements.

2009

	NOTIONNEL				JUSTE VALEUR		RISQUE DE CRÉDIT ÉQUIVALENT	MONTANT PONDERÉ EN FONCTION DU RISQUE
	MOINS DE 1 AN	1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL	POSITIVE	TOTALE		
Détenus à des fins de transaction								
Contrats de taux d'intérêt	151,6 \$	415,3 \$	25,0 \$	591,9 \$	1,7 \$	(17,3) \$	3,5 \$	0,7 \$
Contrats de risque de crédit	70,9	347,5	—	418,4	4,0	(58,6)	52,8	10,6
Contrats de change	129,3	15,6	—	144,9	3,1	3,1	5,2	1,0
Swaps sur rendement total	32,8	9,6	1,3	43,7	3,3	(4,6)	2,2	0,4
Contrats à terme sur indice	157,5	—	—	157,5	—	(2,1)	—	—
	542,1	788,0	26,3	1 356,4	12,1	(79,5)	63,7	12,7
Désignés comme éléments de couverture de juste valeur								
Contrats de change ⁽¹⁾	114,9	—	—	114,9	2,5	2,5	3,7	0,7
	657,0 \$	788,0 \$	26,3 \$	1 471,3 \$	14,6 \$	(77,0) \$	67,4 \$	13,4 \$

(1) La Compagnie a constaté un gain de 0,5 M\$ en 2009 lié à la tranche inefficace de ses couvertures de juste valeur. Ce montant est comptabilisé dans les revenus nets de placements.

NOTE 6

Autres éléments d'actif

	NOTE	2010	2009
Primes à recevoir		220,3 \$	188,4 \$
Débiteurs et autres		169,3	165,9
Revenus nets de placements courus		75,2	72,6
Impôts futurs	15c	12,6	28,6
Immobilisations corporelles		16,2	17,3
Actifs incorporels		14,9	11,6
		508,5 \$	484,4 \$

Les résultats de l'exercice comprennent des charges d'amortissement liées aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels s'élevant respectivement à 5,3 M\$ et à 1,7 M\$ (5,5 M\$ et 1,3 M\$ en 2009).

La juste valeur des instruments financiers inclus dans ce poste est équivalente à leur valeur comptable.

NOTE 7

Provisions techniques

A) COMPOSITION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Au 31 décembre, les provisions techniques et l'actif qui leur est apparié se composent des éléments suivants :

2010				
	ASSURANCE COLLECTIVE	ASSURANCE INDIVIDUELLE	ÉPARGNE	TOTAL
Provisions techniques brutes				
Polices sans participation	2 570,1 \$	3 325,4 \$	3 967,6 \$	9 863,1 \$
Polices avec participation	27,6	1 894,4	122,4	2 044,4
Montants transférés en vertu d'ententes de réassurance	(195,1)	(356,7)	(10,2)	(562,0)
Provisions techniques nettes	2 402,6 \$	4 863,1 \$	4 079,8 \$	11 345,5 \$
Composition de l'actif apparié aux provisions techniques				
Obligations	1 288,5	3 334,4	1 892,1	6 515,0
Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises	818,2	447,4	1 743,9	3 009,5
Biens immobiliers	—	387,5	—	387,5
Actions	35,0	492,0	21,0	548,0
Autres	260,9	201,8	422,8	885,5
	2 402,6 \$	4 863,1 \$	4 079,8 \$	11 345,5 \$

2009				
	ASSURANCE COLLECTIVE	ASSURANCE INDIVIDUELLE	ÉPARGNE	TOTAL
Provisions techniques brutes				
Polices sans participation	2 345,2 \$	2 888,5 \$	3 965,9 \$	9 199,6 \$
Polices avec participation	24,5	1 692,1	134,3	1 850,9
Montants transférés en vertu d'ententes de réassurance	(180,0)	(285,4)	(11,7)	(477,1)
Provisions techniques nettes	2 189,7 \$	4 295,2 \$	4 088,5 \$	10 573,4 \$
Composition de l'actif apparié aux provisions techniques				
Obligations	1 210,8	2 860,9	1 893,8	5 965,5
Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises	771,1	478,6	1 834,3	3 084,0
Biens immobiliers	—	355,8	—	355,8
Actions	32,6	342,4	—	375,0
Autres	175,2	257,5	360,4	793,1
	2 189,7 \$	4 295,2 \$	4 088,5 \$	10 573,4 \$

La juste valeur de l'actif apparié aux provisions techniques est de 11 623,2 M\$ (10 729,4 M\$ en 2009).

B) HYPOTHÈSES ACTUARIELLES ET SENSIBILITÉ DES HYPOTHÈSES AUX CHANGEMENTS

La nature des principales hypothèses utilisées pour la détermination des provisions techniques et la méthode ayant servi à établir ces hypothèses sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Les hypothèses de base retenues pour le calcul des provisions techniques sont celles qui s'avèrent les plus probables selon diverses éventualités. L'actuaire désigné est tenu d'établir pour chacune de ces hypothèses une marge pour écarts défavorables afin d'en pallier le caractère aléatoire, de prévoir le risque de détérioration des résultats techniques et d'assurer que les provisions sont suffisantes pour honorer les engagements futurs. Ces marges pour écarts défavorables entraînent une augmentation du montant des provisions techniques et une diminution du bénéfice brut qui serait normalement constaté lors de l'entrée en vigueur des polices. À mesure que le temps passe et que diminuent les risques d'estimation, ces marges sont portées aux résultats. S'il y a des changements aux estimations des conditions futures pendant la durée d'une police, la valeur actualisée de ces changements est immédiatement constatée aux résultats.

Mortalité et morbidité

La Compagnie effectue une étude annuelle de ses résultats techniques en matière de mortalité en ce qui concerne les polices d'assurance vie et, à la suite de son analyse, elle se sert des conclusions de cette étude pour réviser l'hypothèse de mortalité utilisée dans son évaluation. Lorsque les résultats techniques de la Compagnie ne peuvent servir de référence unique en raison du faible volume évalué, l'hypothèse de mortalité tient aussi compte d'études et de tables de l'industrie. Une majoration de 1 % de l'hypothèse la plus probable entraînerait une augmentation d'environ 14,0 M\$ (13,0 M\$ en 2009) des provisions techniques.

En ce qui a trait aux rentes, la Compagnie procède aussi à une étude de ses résultats techniques, laquelle comporte un degré de crédibilité suffisant pour constituer la principale base de l'établissement des hypothèses. Contrairement à l'assurance, une amélioration des taux de mortalité est prévue pour les années futures. Une diminution de 1 % de l'hypothèse la plus probable se traduirait par une augmentation d'environ 9,0 M\$ (10,3 M\$ en 2009) des provisions techniques.

En ce qui a trait à l'hypothèse de morbidité, soit la survenance de décès accidentels, de mutilations, de maladies et d'invalidités, de même que la durée de ces invalidités, la Compagnie utilise des tables conçues par l'industrie et modifiées selon les données courantes fournies par les études relatives à ses résultats techniques et à ceux de l'industrie. Dans le cas des produits sur lesquels la morbidité a une incidence importante, une augmentation de 1 % de l'hypothèse la plus probable entraînerait une augmentation d'environ 12,0 M\$ (11,0 M\$ en 2009) des provisions techniques.

Taux de résiliation des contrats

Les titulaires de police peuvent mettre fin à leur police avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant d'en payer les primes. Pour certains produits d'assurance comportant une valeur de rachat, une augmentation des taux de résiliation sera défavorable à la Compagnie si ses provisions techniques sont inférieures aux valeurs de rachat des polices. Pour d'autres produits n'offrant pas ou peu de valeur de rachat, comme l'assurance vie temporaire 100 ans, une diminution des taux de résiliation aura pour effet d'augmenter le nombre de prestations de décès futures et les bénéficiaires seront inférieurs aux niveaux prévus. Les estimations de la Compagnie ayant trait aux taux futurs de résiliation sont fondées sur les résultats techniques antérieurs de chaque groupe de polices et tiennent compte des tendances et des études de l'industrie. Une variation négative de 10 % de l'hypothèse la plus probable concernant les résiliations de polices se traduirait par une augmentation d'environ 102,0 M\$ (83,6 M\$ en 2009) des provisions techniques.

Les provisions techniques liées aux polices d'assurance temporaire 100 ans et aux polices d'assurance vie universelle à charges nivelées de mortalité établies par la Compagnie sont sensibles aux variations des taux de résiliation.

Revenus nets de placements

La Compagnie gère ses placements en tenant compte des caractéristiques des engagements de chacun de ses secteurs d'affaires et au moyen des mécanismes clairement définis dans sa politique d'appariement.

Un des éléments de contrôle porte sur l'écart entre la durée des passifs et la durée des actifs qui s'y rattachent. La comparaison des durées permet de mesurer la sensibilité aux taux d'intérêt de la valeur de marché des actifs et des passifs. La Compagnie effectue globalement le contrôle de la situation d'appariement pour tous ses secteurs d'affaires puisque la politique d'appariement établit des limites à cet égard.

La détermination des provisions techniques tient compte de l'incertitude liée aux prévisions relatives aux taux d'intérêt sur le réinvestissement des flux de trésorerie futurs en relation avec la non-coordination des flux de trésorerie si l'on considère une série de scénarios économiques défavorables.

Au 31 décembre 2010, il y a un écart de 0,7 année entre les durées des actifs et des passifs. En 2009, elles étaient égales. Puisque la méthode d'évaluation reconnaît déjà l'effet des variations possibles des taux d'intérêt, une baisse ou une hausse soudaine de ces derniers n'aurait pas d'incidence majeure sur les résultats de la Compagnie.

L'ampleur des pertes sur créances a des répercussions sur les revenus futurs de placements. Outre les provisions pour placements non productifs comptabilisées au moyen d'une diminution de la valeur comptable des actifs, la Compagnie, dans ses prévisions relatives aux revenus nets de placements, a pris en compte une provision de 469,3 M\$ (305,1 M\$ en 2009) pour se protéger contre le risque de rendement insuffisant de l'actif.

Charges d'exploitation

Les provisions techniques tiennent compte de certains montants liés aux frais d'administration des polices en vigueur, y compris les coûts relatifs à la perception des primes, au traitement et au règlement des demandes de prestations, aux évaluations actuarielles périodiques, à la préparation et à l'expédition des relevés, aux frais indirects connexes et à une juste part des frais généraux. Pour les besoins de la procédure de prévision des charges, il est nécessaire de procéder à l'estimation de certains facteurs, comme l'inflation, les taux d'augmentation des salaires, les changements dans la productivité, le volume d'affaires nouvelles et les taux des taxes sur primes. Les estimations relatives aux coûts futurs d'administration des polices reposent sur les coûts unitaires actuels de la Compagnie qui sont rajustés pour tenir compte du taux d'inflation prévu. Une hausse de 5 % de l'hypothèse la plus probable concernant les coûts unitaires de la Compagnie entraînerait une augmentation d'environ 34,0 M\$ (29,6 M\$ en 2009) des provisions techniques.

NOTE 7

Provisions techniques (suite)

B) HYPOTHÈSES ACTUARIELLES ET SENSIBILITÉ DES HYPOTHÈSES AUX CHANGEMENTS (SUITE)

Participations revenant aux titulaires de police

Les provisions techniques comprennent des montants estimatifs représentant les participations futures revenant aux titulaires de police. La Compagnie établit ces provisions en tenant compte des bénéfices futurs prévus pour ce bloc d'affaires et des attentes raisonnables des titulaires de police avec participation. Des modifications des hypothèses les plus probables liées à l'assurance avec participation entraîneraient des changements correspondants des participations des titulaires de police et une variation nette négligeable des provisions techniques liées aux polices avec participation.

C) GESTION DES RISQUES

En plus des risques liés aux hypothèses actuarielles, la Compagnie est exposée aux risques suivants inhérents aux activités d'assurance et a tenu compte des considérations suivantes dans le calcul de ses provisions techniques :

Risque d'assurance et de réassurance

Dans le cours de ses activités, la Compagnie est exposée à un risque d'assurance qui comporte deux volets : le risque de développement et de tarification des produits et le risque de souscription et d'engagement.

Le risque de développement et de tarification des produits est le risque que la tarification initiale soit inadéquate ou qu'elle le devienne. Il est lié à l'éventualité que les prévisions relatives à certains facteurs, comme le rendement futur des placements, la mortalité, la morbidité et les charges administratives s'avèrent inexacts. La Compagnie applique des normes et des politiques de tarification strictes et effectue des vérifications ponctuelles afin de comparer les hypothèses avec les résultats réels. De plus, certains produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des hypothèses.

Le risque de souscription et d'engagement est le risque découlant de la sélection des risques, du règlement des demandes de prestations et de la gestion des clauses contractuelles. La Compagnie gère ce risque en établissant des critères et des politiques appropriés de sélection des risques et en limitant ses pertes au moyen d'ententes de réassurance.

La Compagnie a recours à des ententes de réassurance relativement aux contrats dont le capital assuré dépasse certains maximums qui varient selon la nature des activités. De plus, elle souscrit une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, la Compagnie fait affaire avec de nombreux réassureurs différents, dont la grande majorité sont dûment enregistrés, qui satisfont à des normes de crédit et qui sont assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elle. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer la Compagnie de ses obligations envers ses titulaires de police.

L'incidence de la réassurance réduit les primes et les prestations des montants suivants :

	2010	2009
Primes	169,1 \$	157,2 \$
Prestations	90,2 \$	102,0 \$

Risque lié aux fonds distincts

Les provisions techniques incluent aussi les montants nécessaires pour honorer les garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts qui sont déterminés au moyen de modèles stochastiques définis par l'Institut canadien des actuaires. Ces modèles reposent sur la nature des garanties et sur des hypothèses relatives aux rendements des placements, à la mortalité et aux taux de déchéance des contrats. Les frais d'acquisition différés, soit les dépenses engagées lors de la vente de contrats individuels de fonds distincts, sont comptabilisés aux provisions techniques et amortis sur la même période que les charges de rachat applicables. Les provisions techniques tiennent compte du fait que les revenus futurs seront disponibles pour recouvrer le montant non amorti des frais d'acquisition.

Afin de réduire les impacts défavorables potentiels pouvant découler du risque lié aux garanties accordées en vertu des contrats de fonds distincts, la Compagnie a mis en place en 2010 un programme de couverture visant à contrer l'effet des mouvements défavorables des marchés sur le coût futur des garanties. Ce programme couvre la totalité des contrats et des fonds offerts aux clients par la Compagnie.

D) VARIATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les changements survenus dans les provisions techniques au cours de l'exercice sont attribuables aux activités et aux variations des estimations actuarielles suivantes :

	2010	2009
Solde au début	10 573,4 \$	10 114,4 \$
Variation normale due		
À la mise à jour des hypothèses actuarielles	2,0	31,0
Au passage du temps	773,8	435,7
	775,8	466,7
Autres variations	(3,7)	(7,7)
Solde à la fin	11 345,5 \$	10 573,4 \$

En 2010, les principaux changements apportés aux hypothèses actuarielles concernent la mortalité et les déchéances alors qu'en 2009, ils concernaient la mortalité, les intérêts et les déchéances.

NOTE 8

Autres éléments de passif

	NOTE	2010	2009
Fournisseurs, passif couru et autres		389,5 \$	397,2 \$
Engagements relatifs aux opérations de prêt de titres		591,0	501,8
Pensions sur titres		404,8	392,0
Titres vendus à découvert		145,6	138,5
Instruments financiers dérivés ayant une juste valeur négative		39,5	91,6
Impôts et taxes à payer		52,0	90,3
Impôts futurs	15c	89,1	53,6
Dividendes à payer		—	56,0
		1 711,5 \$	1 721,0 \$

La juste valeur des instruments financiers inclus dans ce poste est équivalente à leur valeur comptable.

NOTE 9

Dettes à long terme

	2010	2009
Emprunts hypothécaires associés à divers placements en biens immobiliers et comportant des taux d'intérêt variant de 4,7 % à 11,0 % (taux moyen pondéré de 6,04 % au 31 décembre 2010 et de 6,12 % au 31 décembre 2009), venant à échéance à différentes dates jusqu'en 2017.	63,3 \$	69,5 \$

La juste valeur de ces dettes, déterminée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des emprunts comportant des modalités et des risques similaires, est de 62,4 M\$ (67,3 M\$ en 2009).

Ces emprunts hypothécaires sont garantis par des actifs ayant une valeur comptable de 129,7 M\$ (138,8 M\$ en 2009).

La charge d'intérêts relative à la dette à long terme s'élève à 3,8 M\$ (4,0 M\$ en 2009) et est comptabilisée en réduction des revenus de placements.

Les montants des remboursements annuels de capital sur la dette à long terme pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Dettes à long terme	2,6 \$	2,8 \$	3,0 \$	3,1 \$	3,3 \$	14,8 \$

NOTE 10

Part des actionnaires sans contrôle dans les filiales

La part des actionnaires sans contrôle dans les filiales comprend la part des détenteurs d'une participation sans contrôle dans Laurentienne Weloga, société en commandite.

Les changements survenus dans la part des actionnaires sans contrôle dans les filiales au cours de l'exercice sont les suivants :

	2010	2009
Solde au début	6,4 \$	7,4 \$
Part des actionnaires sans contrôle dans les résultats des filiales	1,1	1,0
Mise de fonds (distribution)	(0,7)	(2,0)
Solde à la fin	6,8 \$	6,4 \$

NOTE 11

Participation dans une coentreprise

La Compagnie détient une participation dans une coentreprise dont les activités étaient principalement liées au développement et à la détention de biens immobiliers qui ont été cédés en 2007. Les principaux éléments d'actif et de passif de cette coentreprise qui ont été pris en compte lors de la consolidation proportionnelle sont les suivants :

	2010	2009
Obligations	15,6 \$	16,9 \$
Autres actifs	1,1	1,2
Emprunts hypothécaires	(15,1)	(15,8)
Gains nets réalisés et reportés	(22,1)	(24,9)
	(20,5) \$	(22,6) \$

Les résultats d'exploitation de la coentreprise sont constatés aux résultats selon les mêmes conventions comptables que celles qui sont appliquées aux biens immobiliers détenus par la Compagnie. La quote-part des résultats de la Compagnie dans une coentreprise est de (0,6 M\$) en 2010 ((0,6 M\$) en 2009).

NOTE 12

Capital-actions et passif au titre des actions privilégiées

Le capital-actions autorisé de la Compagnie est le suivant :

AUTORISÉ

Actions de catégorie A – Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale, avec droit de vote et participantes.

Actions privilégiées – Un nombre illimité d'actions de catégories B, C, D, E et F, sans valeur nominale, sans droit de vote, non convertibles, pouvant être émises en série, rachetables en tout temps au gré de la Compagnie et au gré du détenteur selon certaines restrictions et à dividende trimestriel cumulatif à des taux annuels variant de 0,5 % à 15,0 % ou à des taux variables établis en fonction du coût des fonds de la Caisse centrale Desjardins. Chaque action est rachetable à un prix égal au capital versé, auquel s'ajoute tout dividende cumulé et non payé.

ÉMIS ET EN CIRCULATION

	2010	2009
Passif au titre des actions privilégiées		
313 500 actions de catégorie E, série 5	313,5 \$	— \$
161 500 actions de catégorie E, série 6	161,5	—
22 000 actions de catégorie C, série 6	—	22,0
253 000 actions de catégorie C, série 7	—	253,0
Total du passif au titre des actions privilégiées	475,0 \$	275,0 \$
Capital—actions		
8 522 537 actions de catégorie A	307,0 \$	307,0 \$
Total du capital—actions	307,0 \$	307,0 \$

Le 21 décembre 2010, la Compagnie a émis 132 000 actions privilégiées de catégorie E, série 5 et 68 000 actions privilégiées de catégorie E, série 6. Ces actions comportent un dividende cumulatif payable trimestriellement à un taux fixe annuel de 2,5 % et de 3,0 % respectivement. Elles sont rachetables au gré du détenteur en tout temps à compter du 31 décembre 2020, et rachetables en tout temps au gré de la Compagnie avec l'autorisation de l'AMF. Ces actions sont présentées comme passif au titre des actions privilégiées à leur valeur de rachat, qui correspond à 200,0 M\$.

Les actions de catégorie C, séries 6 et 7, comportent un dividende cumulatif payable trimestriellement à un taux fixe annuel respectif de 3,0 % et de 3,5 %. Elles sont rachetables au gré du détenteur en tout temps à compter du 31 décembre 2014 et rachetables en tout temps au gré de la Compagnie avec l'autorisation de l'AMF. Ces actions sont présentées comme passif au titre des actions privilégiées à leur valeur de rachat. Le 21 décembre 2010, avec l'autorisation de l'AMF, la Compagnie a converti la totalité des actions privilégiées de catégorie C en actions privilégiées de catégorie E pour 181 500 actions de la série 5 et 93 500 de la série 6.

Les versements de dividendes de 9,2 M\$ (9,5 M\$ en 2009) sur les actions privilégiées sont comptabilisés à titre de charge d'intérêts et présentés dans les frais d'exploitation.

Le 30 janvier 2009, l'actionnaire détenteur de la totalité des actions de catégorie A a renoncé à un montant de 17,4 M\$ du dividende de 31,5 M\$ déclaré le 1^{er} décembre 2008. Ce montant a été déduit des dividendes de l'exercice 2009.

NOTE 13

Cumul des autres éléments du résultat étendu

Le cumul des autres éléments du résultat étendu est constitué des éléments suivants :

	2010	2009
Gains latents (pertes latentes) sur les actifs disponibles à la vente		
Obligations	82,2 \$	53,4 \$
Actions	40,3	(2,7)
Autres prêts et placements	0,1	(2,1)
	122,6	48,6
Impôts s'y rattachant	(33,8)	(18,1)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	88,8 \$	30,5 \$

NOTE 14

Frais de restructuration

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2009, le conseil d'administration de la FCDQ a approuvé la mise en place d'une nouvelle structure organisationnelle pour le Mouvement.

La Compagnie a comptabilisé, dans l'état consolidé des résultats de 2010, un montant de 1,3 M\$ (6,4 M\$ en 2009) au titre d'indemnités de fin d'emploi et d'honoraires professionnels et autres découlant de la mise en œuvre de cette nouvelle structure organisationnelle.

NOTE 15

Impôts sur les bénéfices

A) CHARGE FISCALE

La charge fiscale imputée au résultat net comprend les montants suivants :

	2010	2009
Impôts exigibles	11,6 \$	17,0 \$
Impôts futurs	51,5	38,9
	63,1 \$	55,9 \$

B) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les bénéfices de la Compagnie sont assujettis aux impôts canadiens sur le revenu. Le taux d'imposition effectif sur les résultats varie d'année en année en fonction des changements apportés à la structure du taux statutaire combiné d'imposition. La provision pour impôts sur les bénéfices figurant à l'état des résultats diffère de la provision qui serait établie selon le taux statutaire combiné pour les raisons suivantes :

	2010	2009
Impôts sur le bénéfice d'exploitation au taux statutaire combiné de 30,11 % en 2010 (31,32 % en 2009)	90,0 \$	78,5 \$
Variation découlant des éléments suivants :		
Revenus nets de placements et autres éléments non imposables ou non déductibles (nets)	(29,0)	(10,2)
Incidence de la variation des taux d'impôts	(1,6)	(8,3)
Autres	3,7	(4,1)
	63,1 \$	55,9 \$

C) IMPÔTS FUTURS

Les impôts futurs, qui sont fondés sur des estimations des écarts temporaires effectuées au 31 décembre, découlent des éléments suivants :

	2010	2009
Actif d'impôts futurs		
Passif des polices	160,7 \$	230,7 \$
Pertes autres que des pertes en capital reportées	—	35,1
Pertes en capital reportées	6,0	6,2
Autres	21,6	14,8
	188,3 \$	286,8 \$
Passif d'impôts futurs		
Placements	264,8 \$	311,8 \$
	264,8 \$	311,8 \$
Solde net de l'actif (passif) d'impôts futurs	(76,5) \$	(25,0) \$
Actif d'impôts futurs	12,6	28,6
Passif d'impôts futurs	89,1	53,6
	(76,5) \$	(25,0) \$

Au 31 décembre 2010, la Compagnie détient 45,5 M\$ (46,9 M\$ en 2009) de pertes en capital pour lesquelles un actif d'impôts futurs de 6,0 M\$ a été comptabilisé. Ces pertes ne comportent pas de date d'échéance. De plus, la Compagnie ne détient plus de pertes autres que des pertes en capital (116,5 M\$ en 2009).

NOTE 16

Gestion du capital

L'objectif de la Compagnie en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien de fonds propres suffisants et de qualité et d'utiliser le capital excédentaire en fonction de ses priorités, soit le soutien à sa croissance, le financement d'acquisitions si des occasions se présentent et l'accroissement des dividendes versés à son actionnaire.

La gestion du capital est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Compagnie et est encadrée par une politique revue annuellement.

Cette politique définit une fourchette à l'intérieur de laquelle le ratio de capitalisation de la Compagnie doit se retrouver. La borne supérieure représente un niveau optimal permettant d'éviter que l'actionnaire maintienne du capital inutilisé dans la Compagnie. La borne inférieure assure un niveau de capital suffisant pour faire face à des événements défavorables tout en continuant de présenter une bonne santé financière.

La solidité financière de la Compagnie est mise à l'épreuve au moins une fois par année au moyen de l'Examen dynamique de suffisance du capital. Cet exercice lui permet de vérifier la suffisance de son capital relativement à divers événements défavorables. Les résultats de cet exercice démontrent que le maintien du ratio de capitalisation de la Compagnie à l'intérieur de la fourchette établie par la politique de gestion du capital lui permet de faire face à ces événements défavorables et de maintenir une solidité financière satisfaisante.

Aussi, l'établissement du plan d'affaires de la Compagnie permet de vérifier que le maintien du capital à ce niveau est suffisant pour lui permettre de profiter des occasions d'affaires qui se présentent.

Les résultats de ces exercices sont présentés tous les ans au conseil d'administration et peuvent être utilisés comme soutien à la prise de décisions.

En vertu de sa charte provinciale, la Compagnie est régie par l'AMF. Elle doit également respecter les normes édictées par les organismes de réglementation des autres provinces et territoires où elle fait des affaires. Au Québec, les compagnies d'assurance doivent se conformer à la ligne directrice relative aux exigences en matière de suffisance des fonds propres (EMSFP) de l'AMF afin de fournir une garantie de leur solvabilité.

Le capital réglementaire de la Compagnie, qui est établi conformément à cette ligne directrice constitue ses fonds propres et diffère de l'avoir figurant au bilan. Il comprend deux catégories :

Les fonds propres de première catégorie incluent les capitaux dont la nature est plus permanente que ceux de la deuxième catégorie. Ils sont composés principalement de l'avoir de l'actionnaire et de l'avoir des titulaires de police avec participation.

Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent essentiellement les actions privilégiées.

Le tableau suivant résume la situation des fonds propres disponibles.

	2010	2009
Fonds propres de première catégorie	1 158,4 \$	971,1 \$
Fonds propres de deuxième catégorie	591,6	350,4
Total des fonds propres disponibles	1 750,0 \$	1 321,5 \$

La ligne directrice relative aux EMSFP de l'AMF exige qu'un montant minimal de capital réglementaire soit maintenu en relation avec certains risques dont les risques de crédit, de marché, d'assurance et de taux d'intérêt. Ces exigences sont respectées au 31 décembre 2010.

La mesure du ratio de solvabilité de la Compagnie est établie au moyen de la comparaison du total de ses fonds propres disponibles avec le montant minimal requis de capital réglementaire.

En vertu de la Loi sur les assurances du Québec, le versement de dividendes à l'actionnaire et de participations aux titulaires de police est assujéti au respect par la Compagnie des règles de mesure de suffisance du capital prescrites par l'AMF.

En outre, pour satisfaire aux diverses exigences en matière de gestion financière, l'avoir des titulaires de police avec participation est affecté d'un montant de 35,9 M\$ (40,0 M\$ en 2009), et les bénéfices non répartis, d'un montant de 342,3 M\$ (274,4 M\$ en 2009).

NOTE 17

Gestion des risques liés aux instruments financiers

CONTRÔLE DES RISQUES

L'objectif de la Compagnie en matière de gestion des risques est d'optimiser le rapport risque-rendement de l'ensemble de ses activités. Un risque est défini comme étant un élément d'incertitude pouvant avoir une incidence sur les bénéfices actuels ou futurs. Le contrôle des risques s'exerce au moyen de l'application de stratégies, de politiques et de processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble des fonctions de l'organisation.

La Compagnie a adopté une structure de gouvernance en matière de gestion des risques laquelle comprend notamment une équipe de gestion des risques et un comité de gestion intégrée des risques dont le mandat est d'assurer l'application de politiques et de systèmes destinés à maintenir un niveau acceptable de risques qui respecte les attentes du conseil d'administration et de la direction. Ces mécanismes de gouvernance s'inscrivent dans la démarche d'évolution que le Mouvement Desjardins a amorcée en 2009. En effet, les expertises fonctionnelles au sein du Mouvement, notamment la gestion des risques, ont été réunies afin de lui permettre d'une part de regrouper son expertise en gestion des risques, et d'autre part, de s'assurer que la Compagnie dispose de tous les leviers nécessaires pour exercer ses responsabilités en matière de gestion des risques.

La Compagnie a établi un profil intégré des risques qui définit les risques auxquels elle fait face, son niveau d'exposition à ceux-ci et l'efficacité des mesures de contrôle qui les atténuent. Son dirigeant responsable de la gestion des risques fait régulièrement rapport à cet égard au comité de vérification.

La vérification interne évalue, de façon indépendante, les processus, systèmes et contrôles en place et fait rapport de la situation en formulant les recommandations appropriées.

Outre les risques inhérents aux activités d'assurance qui sont décrits à la note 7, les principaux risques financiers auxquels est exposée la Compagnie sont les suivants :

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est défini comme étant le risque de pertes découlant du manquement d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan. Il inclut également le risque de concentration. Le terme « contrepartie » signifie un émetteur, un débiteur, un emprunteur, un courtier, un souscripteur, un réassureur ou un garant.

GESTION ET ENCADREMENT DU RISQUE DE CRÉDIT

Des politiques dictent les limites par engagement, émetteur, emprunteur, groupe d'emprunteurs, région et secteur d'activité. Elles définissent également les niveaux décisionnels d'approbation auxquels doit être soumis tout nouvel engagement. Des provisions spécifiques sont comptabilisées à l'égard des instruments financiers non productifs.

Dans le cas des prêts consentis par la Compagnie, des normes de souscription assurent la diversification du portefeuille et une saine gestion du risque de crédit. Un système de notation interne permet d'évaluer le portefeuille et d'identifier les niveaux de risques des différents prêts et portefeuilles. Un secteur indépendant du crédit revoit le processus d'octroi de prêts. Des ressources spécialisées assurent la surveillance, la gestion et le recouvrement des prêts. Les prêts hypothécaires sont garantis par des biens immobiliers alors que les autres prêts sont garantis par le gouvernement du Québec dans le cadre de son programme de prêts aux immigrants et par la valeur de rachat des polices sur lesquelles elles ont été consenties en ce qui a trait aux avances aux titulaires de police.

En ce qui concerne l'utilisation d'instruments financiers dérivés, la Compagnie évalue et surveille le risque de crédit comme elle le fait pour ses autres instruments financiers. Le risque de crédit d'un instrument financier dérivé est généralement inférieur à son notionnel, car il est limité en tout temps au coût de remplacement et au risque de crédit éventuel.

Toutes les contreparties avec lesquelles la Compagnie effectue des opérations sur des instruments financiers dérivés sont des institutions financières ayant reçu une cote A ou supérieure d'agences d'évaluation de crédit indépendantes et reconnues.

La Compagnie recherche constamment des moyens de diminuer l'incertitude et de réduire au minimum le risque de crédit lié à ses opérations sur des instruments financiers dérivés. Ces moyens comprennent l'utilisation de conventions cadres de compensation. En vertu de celles-ci, la Compagnie a le droit de déduire les sommes à recevoir d'une contrepartie des sommes à payer à cette dernière lorsque les modalités de paiement prévues n'ont pas été respectées.

L'exposition maximale au risque de crédit sur les instruments financiers utilisés par la Compagnie est la suivante :

	2010	2009
Constatée au bilan		
Obligations et titres du marché monétaire	8 902,9 \$	8 088,5 \$
Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises	3 121,3	3 245,0
Avance aux titulaires de police	107,5	106,1
Autres prêts et placements	907,9	761,6
Autres actifs	386,5	343,8
	13 426,1	12 545,0
Hors bilan		
Engagements de crédit	101,2	35,7
Total	13 527,3 \$	12 580,7 \$

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque lié à la capacité de la Compagnie de réunir les fonds nécessaires pour faire face à une obligation pouvant être réglée par la remise d'éléments de trésorerie ou d'un autre actif financier, figurant ou non au bilan, à l'échéance ou non.

GESTION ET ENCADREMENT DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La gestion des liquidités à court terme vise à garantir la suffisance des fonds nécessaires pour acquitter les engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion des liquidités stratégiques vise à assurer une stabilité entre les sources et l'utilisation de fonds dans un contexte permanent, en tenant compte des facteurs économiques, opérationnels et d'affaires qui pourraient influencer cet équilibre.

Une politique de liquidité assure une gestion globale proactive des éléments du bilan au moyen de l'établissement de limites. De plus, les gestionnaires de l'actif s'assurent qu'une proportion adéquate des actifs est détenue dans des titres facilement négociables.

La Compagnie a élaboré un plan de contingence en cas de crise de liquidité qui décrit les sources de financement disponibles, leur priorité et leur coût. De plus, la Compagnie dispose de marges de crédit d'exploitation afin de combler des besoins temporaires en matière de fonds de roulement. Aucune de ces marges n'est utilisée au 31 décembre 2010.

NOTE 17

Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

CONTRÔLE DES RISQUES (SUITE)

b) Risque de liquidité (suite)

GESTION ET ENCADREMENT DU RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE)

Au 31 décembre 2010, les échéances contractuelles des passifs financiers⁽¹⁾ (à l'exception du passif des polices, dont la gestion du risque de liquidité est couverte par la politique d'appariement décrite à la note 7b et la politique de liquidité) ainsi que les échéances contractuelles des engagements de prêts sont les suivantes :

2010				
	MOINS DE 1 AN	1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Instruments financiers non dérivés				
Dette à long terme	5,9 \$	44,7 \$	23,9 \$	74,5 \$
Engagements relatifs aux opérations de prêt de titres et de pension sur titres	995,8	—	—	995,8
Titres vendus à découvert	146,1	—	—	146,1
Passif au titre des actions privilégiées	12,7	50,7	538,4	601,8
Autres passifs	214,0	1,6	0,4	216,0
Instruments financiers dérivés				
Réglés sur une base brute ⁽²⁾				
Flux monétaires à payer provenant des passifs	6,5	—	—	6,5
Flux monétaires à payer provenant des actifs	337,7	14,9	—	352,6
Réglés sur une base nette	20,2	56,4	23,6	100,2
Hors bilan				
Engagements de prêts	101,2	—	—	101,2
	1 840,1 \$	168,3 \$	586,3 \$	2 594,7 \$

(1) La catégorie de instruments financiers dérivés réglés sur une base brute présente tant les flux monétaires à payer des instruments financiers dérivés au passif que ceux à payer à l'actif.

(2) Les sorties de trésorerie contractuelles sur les instruments financiers dérivés avec règlement brut s'accompagnent d'entrées connexes de fonds de 6,4 M\$ pour les passifs et de 357,8 M\$ pour les actifs. Ces montants ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessus.

2009				
	MOINS DE 1 AN	1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Instruments financiers non dérivés				
Dette à long terme	6,2 \$	52,0 \$	26,6 \$	84,8 \$
Engagements relatifs aux opérations de prêt de titres et de pension sur titres	893,8	—	—	893,8
Titres vendus à découvert	138,9	—	—	138,9
Passif au titre des actions privilégiées	9,5	38,1	284,5	332,1
Autres passifs	347,3	1,7	1,3	350,3
Instruments financiers dérivés				
Réglés sur une base brute ⁽¹⁾				
Flux monétaires à payer provenant des passifs	—	—	—	—
Flux monétaires à payer provenant des actifs	239,7	15,8	—	255,5
Réglés sur une base nette	23,8	27,0	3,5	54,3
Hors bilan				
Engagements de prêts	35,7	—	—	35,7
	1 694,9 \$	134,6 \$	315,9 \$	2 145,4 \$

(1) Les sorties de trésorerie contractuelles sur les instruments financiers dérivés avec règlement brut s'accompagnent d'entrées connexes de fonds de 262,2 M\$. Ce montant n'est pas inclus dans le tableau ci-dessus.

c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque de variation de la valeur des instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres de marché affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les prix sur les marchés boursiers et tout autre risque de marché, notamment les écarts de crédit et la volatilité.

I) GESTION ET ENCADREMENT DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Pour se prémunir contre les pertes résultant de la variation des taux d'intérêt, la Compagnie s'est dotée de la politique d'appariement de l'actif et du passif décrite à la note 7b dont elle assure le respect à l'aide de contrôles périodiques. Cette politique définit clairement les risques acceptables. L'actif de chaque secteur est géré en fonction du passif de ce même secteur et est investi dans des placements qui répondent aux exigences des produits associés.

Les risques associés à la non-coordination des durées des placements du portefeuille, à la non-coordination des flux de trésorerie, à la possibilité de rachat anticipé de l'actif et au rythme d'acquisition de l'actif sont quantifiés et révisés périodiquement.

Les obligations classées comme actifs disponibles à la vente ne soutiennent pas de provisions techniques. La variation de la juste valeur des obligations disponibles à la vente est inscrite dans les autres éléments du résultat étendu. Le tableau suivant présente l'incidence estimative sur les autres éléments du résultat étendu d'une variation des taux d'intérêt sur toute la courbe de rendement de tous les marchés des obligations disponibles à la vente de la Compagnie :

	2010	2009
Augmentation de 1 % des taux d'intérêt	(78,4) \$	(39,5) \$
Diminution de 1 % des taux d'intérêt	78,4 \$	39,5 \$

II) GESTION ET ENCADREMENT DU RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du cours de monnaies étrangères. Bien que la plupart de ses opérations soient effectuées en devise canadienne, la Compagnie s'est fixé certaines limites relativement au risque de change.

La politique encadrant le risque de change stipule que les placements en devises étrangères faisant l'objet d'une couverture contre le risque de change sont limités à 10 % de la somme des portefeuilles surplus/passifs insensibles, apparié participant et apparié non-participant.

Les placements non couverts en devises étrangères (excluant les placements en actions et en ressources) sont limités à 5 % de l'actif du portefeuille surplus/passifs insensibles et du portefeuille apparié avec participation et à 1 % de l'actif du portefeuille apparié sans participation.

La Compagnie utilise des contrats de change pour maintenir ce risque à l'intérieur des limites fixées. Ce risque est jugé non significatif par la Compagnie au 31 décembre 2010.

III) GESTION ET ENCADREMENT DU RISQUE DE PRIX SUR LES MARCHÉS BOURSIERS

Les fluctuations des prix sur les marchés boursiers pourraient avoir un impact sur les résultats de la Compagnie, notamment en ce qui concerne les produits offrant une garantie de capital dont la valeur est influencée par les fluctuations des marchés. Un programme de couverture a été mis en place en août 2009 afin d'atténuer les effets de la volatilité des marchés.

Une augmentation de 10 % des marchés boursiers entraînerait une augmentation de 11,3 M\$ (3,2 M\$ en 2009) du bénéfice net et une diminution de 10 % des marchés boursiers entraînerait une diminution de 16,0 M\$ (5,4 M\$ en 2009) du bénéfice net de la Compagnie.

IV) GESTION ET ENCADREMENT DES AUTRES RISQUES

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie est exposée au risque d'assurance décrit à la note 7c.

En plus des risques mentionnés précédemment, le portefeuille non apparié de la Compagnie est géré comme un portefeuille diversifié comprenant plusieurs catégories d'actifs. La gestion des risques auxquels est exposé ce portefeuille associée aux positions de ses différentes catégories d'actifs s'effectue à l'aide de deux mécanismes :

1. Des limites de concentration appliquées aux différentes catégories d'actifs
2. Des limites de déviation des différentes catégories d'actifs par rapport à la cible

NOTE 18

Juste valeur des instruments financiers

La compagnie comptabilise certains instruments financiers à la juste valeur.

La juste valeur est basée sur les prix du marché lorsqu'ils sont disponibles. Lorsqu'il n'existe aucun marché pour échanger l'instrument financier, la Compagnie utilise les techniques d'évaluation décrites à la note 2.

Pour chaque catégorie d'instruments financiers, la Compagnie a classé les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie en trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations.

Niveau 1: Les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques. Les actions de sociétés publiques détenues par la Compagnie sont classées dans cette catégorie.

Niveau 2: Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif. Cette catégorie comprend les instruments financiers dont la juste valeur a été établie par des techniques d'évaluation qui utilisent des données observables ou des données qui peuvent être corroborées par des données observables.

Niveau 3: Les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables. Ce niveau comprend les actifs et les passifs financiers dont la juste valeur a été établie au moyen de techniques d'évaluation basées sur des estimations effectuées par la Compagnie.

Les données observables sont obtenues auprès de sources indépendantes. Les données non observables représentent les meilleures estimations de la Compagnie à propos des hypothèses qui devraient être utilisées par les marchés pour déterminer la juste valeur des actifs et des passifs financiers au 31 décembre 2010.

Le classement de l'évaluation de la juste valeur est déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité.

Le tableau suivant présente les actifs et passifs financiers mesurés à la juste valeur au 31 décembre.

2010				
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
Actifs financiers				
Obligations				
Gouvernementales	6 231,9 \$	344,4 \$	0,6 \$	6 576,9 \$
De sociétés	—	1 370,8	532,4	1 903,2
Actions	913,2	125,1	3,4	1 041,7
Encaisse et titres du marché monétaire	40,9	401,6	—	442,5
Instruments financiers dérivés	—	36,2	—	36,2
Autres placements	19,8	—	—	19,8
Total des actifs financiers mesurés à la juste valeur	7 205,8 \$	2 278,1 \$	536,4 \$	10 020,3 \$
Passifs financiers				
Titres vendus à découvert	145,6	—	—	145,6
Instruments financiers dérivés	2,7	36,8	—	39,5
Total des passifs financiers mesurés à la juste valeur	148,3 \$	36,8 \$	— \$	185,1 \$

Au cours de l'exercice de 2010, des obligations et des actions, dont la valeur comptable est respectivement de 3,1 M\$ et de 101,0 M\$, ont été transférées du niveau 1 vers le niveau 2 puisque leurs justes valeurs sont maintenant établies selon un modèle d'évaluation basé sur des données observables. Aussi, des obligations dont la valeur comptable est de 78,5 M\$ et des titres du marché monétaire d'une valeur comptable de 7,3 M\$ ont été transférés du niveau 2 vers le niveau 1 en raison de la disponibilité de prix cotés en 2010.

2009				
	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
Actifs financiers				
Obligations				
Gouvernementales	5 687,2 \$	367,7 \$	— \$	6 054,9 \$
De sociétés	—	1 162,5	453,2	1 615,7
Actions	694,2	0,1	9,0	703,3
Encaisse et titres du marché monétaire	26,1	395,7	—	421,8
Instruments financiers dérivés	0,6	14,0	—	14,6
Autres placements	18,2	—	—	18,2
Total des actifs financiers mesurés à la juste valeur	6 426,3 \$	1 940,0 \$	462,2 \$	8 828,5 \$
Passifs financiers				
Titres vendus à découvert	138,5	—	—	138,5
Instruments financiers dérivés	2,1	89,5	—	91,6
Total des passifs financiers mesurés à la juste valeur	140,6 \$	89,5 \$	— \$	230,1 \$

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers classés dans le niveau 3 au cours de l'exercice.

	2010	2009
Juste valeur au 1^{er} janvier	462,2 \$	668,7 \$
Total des gains et des pertes ⁽¹⁾		
Présentés dans les revenus nets de placements	20,1	(19,8)
Présentés dans les autres éléments du résultat étendu	2,1	(0,6)
Achats	117,8	36,9
Ventes	(65,8)	(223,0)
Transferts vers le niveau 3	—	—
Transferts depuis le niveau 3	—	—
Juste valeur au 31 décembre	536,4 \$	462,2 \$

(1) Le total des gains et des pertes inclut 29,5 M\$ de gains non réalisés (27,1 M\$ de pertes non réalisées en 2009).

NOTE 19

Engagements, garanties et éventualités

A) PASSIF ÉVENTUEL

La Compagnie peut être poursuivie dans le cours normal de ses activités d'assurance, de distribution de produits d'assurance et d'épargne et de placement. Les poursuites antérieures ont été réglées sans entraîner de frais supérieurs aux montants prévus à cette fin, notamment dans les provisions techniques et, bien qu'il ne soit pas possible pour le moment de prévoir l'issue de poursuites ou litiges en cours ou éventuels, la Compagnie estime qu'elle n'aura pas à subir de pertes ni à engager de frais supplémentaires importants par rapport aux montants provisionnés.

B) CONTRATS

Les versements relatifs aux divers engagements contractuels liés principalement à des baux de location et à divers services totalisent 46,9 M\$ pour les prochains exercices et se répartissent comme suit : 12,8 M\$ pour 2011, 4,7 M\$ pour 2012, 3,1 M\$ pour 2013, 2,2 M\$ pour 2014, 7,0 M\$ pour 2015 et 17,1 M\$ par la suite.

C) LETTRES DE CRÉDIT

La Compagnie émet des lettres de crédit dans le cours normal de ses activités. Des lettres de crédit de 3,7 M\$ sont en circulation au 31 décembre 2010.

D) GARANTIES CONTRACTUELLES

Les garanties importantes accordées par la Compagnie et en vigueur au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses activités de placement, la Compagnie a conclu des swaps sur défaillance de crédit sur des titres de placement et s'est engagée à assumer le risque de crédit sur les titres visés. La garantie offerte consiste à pourvoir au paiement partiel ou total d'un titre ou d'un ensemble de titres dans l'éventualité d'un défaut de paiement de l'émetteur. Le montant maximal de cette garantie correspond au notionnel du swap. Les montants qui pourraient devoir être déboursés dépendent de la nature du défaut et du taux de récupération des titres en recouvrement.

Les échéances de ces swaps s'échelonnent jusqu'en 2015. Au 31 décembre 2010, le montant maximal pouvant être déboursé au titre de cette garantie se chiffre à 424,7 M\$ (399,8 M\$ en 2009).

Engagements d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie a conclu nombre de contrats qui renferment des dispositions d'indemnisation, tels que des contrats d'achat, des ententes de services, des ententes d'impartition, des contrats de location, des accords de compensation et des transferts d'actifs ou d'actions. Aux termes de ces contrats, la Compagnie pourrait être tenue de verser des indemnités si certains événements se produisaient, tels que des changements aux lois et à la réglementation ainsi qu'aux situations financières déclarées, l'existence de passifs non déclarés, des pertes causées par les activités de tiers ou des litiges présentés par des tiers. Les dispositions relatives à l'indemnisation varient selon les contrats. Dans plusieurs cas, aucun montant ni aucune limite prédéterminés ne figurent au contrat et les événements éventuels qui déclencheraient un paiement sont difficiles à prévoir. Par conséquent, le montant maximal que la Compagnie pourrait devoir payer ne peut être estimé. Dans le passé, les paiements effectués aux termes de ces engagements d'indemnisation ont été négligeables. La probabilité que les conditions qui entraîneraient des obligations en vertu de ces contrats se produisent est faible et le montant des indemnités qui pourraient en découler est difficile à évaluer. Aucun passif spécifique n'a été comptabilisé relativement à ces engagements.

Indemnisation des administrateurs et des dirigeants

La Compagnie se porte garante de toute réclamation ou poursuite liées aux fonctions de ses administrateurs et dirigeants et de toute personne qui, à sa demande, agit en cette qualité pour une autre entité. La Compagnie maintient un programme d'assurance responsabilité à l'égard de ses administrateurs et dirigeants. La nature des indemnités ne permet pas d'estimer de façon raisonnable le montant potentiel que la Compagnie pourrait être tenue de verser. Aucun passif spécifique n'a été comptabilisé relativement à ces indemnités.

E) PRÊTS DE TITRES

La Compagnie prête des valeurs mobilières dans le cadre de ses activités de placement. En ce qui concerne tous les prêts de titres, l'emprunteur doit, en tout temps, garantir le prêt (au moyen de titres négociables émis généralement par le gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux). Il y a un risque de perte si l'emprunteur manque à ses engagements et que la valeur de la garantie n'est pas suffisante pour couvrir le montant du prêt. Le risque de crédit lié à ces opérations est considéré comme minime puisque la Compagnie ne fait affaire qu'avec des maisons de courtage et des institutions financières reconnues à titre d'emprunteurs. De plus, la Compagnie reçoit en garantie des titres d'une valeur équivalant à 102 % du montant du prêt. Des prêts de titres d'une valeur de 276,4 M\$ (179,5 M\$ en 2009) pour lesquels des titres ont été reçus en garantie n'ont pas été comptabilisés au bilan.

F) ACTIFS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE

Les actifs financiers que la Compagnie cède en garantie dans le cours normal de ses activités sont présentés dans le tableau suivant :

	2010	2009
Actifs financiers donnés en garantie relativement aux opérations suivantes :		
Opérations sur instruments financiers dérivés	37,6 \$	84,0 \$
Pensions sur titres et opérations de prêt de titres	990,0	889,7
Autres opérations	18,4	23,3
	1 046,0 \$	997,0 \$

G) ACTIFS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE

Au 31 décembre 2010, la juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que la Compagnie est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaillance s'élève à 374,4 M\$ (293,5 M\$ en 2009). La juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garantie qui ont été vendus ou redonnés en garantie est de 159,0 M\$ (138,3 M\$ en 2009).

Les actifs financiers reçus en garantie ont été obtenus à la suite d'opérations de prêt de titres ou de prise en pension sur titres. Ces opérations sont conclues dans des conditions normales pour ces types d'opérations.

NOTE 20

Avantages sociaux futurs et régimes de retraite

COÛTS DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les employés de la Compagnie participent au Régime de rentes du Mouvement Desjardins, un régime interentreprises à prestations déterminées. La dernière évaluation actuarielle, datée du 31 décembre 2009, indiquait un déficit de 349,2 M\$ sur base de capitalisation et un déficit de 1 930,7 M\$ sur base de solvabilité. L'évaluation actuarielle a été déposée à la Régie des rentes du Québec en mars 2010. Afin d'éliminer ces déficits, des paiements spéciaux sont exigés de la part des employeurs et des employés conformément à la loi et en tenant compte des mesures d'allégement permises par celle-ci jusqu'à ce qu'une prochaine évaluation actuarielle démontre que ce régime n'est plus en situation de déficit de capitalisation ni de solvabilité. La charge relative à ce régime, y compris la quote-part des paiements spéciaux, s'élève à 27,5 M\$ en 2010 (20,2 M\$ en 2009).

De plus, la Compagnie offre à certains de ses cadres actifs et retraités des régimes excédentaires de retraite à prestations déterminées, dont le Régime excédentaire de retraite unifié du Mouvement Desjardins. Pour faire face à ses obligations futures relatives à ces régimes, elle a comptabilisé un montant de 14,8 M\$ (13,8 M\$ en 2009) à titre d'autre élément de passif. La charge de l'exercice s'élève à 1,9 M\$ (0,4 M\$ en 2009).

NOTE 21

Aide gouvernementale

Sous réserve de la réception de son attestation annuelle d'admissibilité, la Compagnie bénéficiera d'un programme d'aide gouvernementale relatif à des projets majeurs d'investissement. Ce programme a pris fin le 30 avril 2010. Au cours de l'exercice, la Compagnie a comptabilisé un montant de 6,7 M\$ d'aide gouvernementale (19,3 M\$ en 2009), soit 4,7 M\$ après impôts (13,3 M\$ en 2009), en réduction de ses frais d'exploitation.

NOTE 22

Opérations entre entités apparentées

OPÉRATIONS ENTRE ENTITÉS APPARENTÉES CONCLUES DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

La Compagnie effectue des opérations avec des entités du Mouvement des caisses Desjardins dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont mesurées à leur valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie établie et acceptée par les entités apparentées.

Le tableau qui suit présente un sommaire de ces opérations :

	2010	2009
Revenus		
Primes	167,4 \$	156,8 \$
Revenus nets de placements	46,9	40,6
	214,3 \$	197,4 \$
Frais d'exploitation	151,6 \$	141,6 \$

Ces revenus proviennent de la vente de produits d'assurance de personnes et de placements alors que ces frais sont principalement constitués d'honoraires de gestion, de frais de garde de titres ainsi que de la rémunération et des frais d'administration versés au réseau des caisses Desjardins pour la distribution des produits de la Compagnie.

Les soldes des comptes auprès d'entités apparentées compris dans le bilan au 31 décembre sont les suivants :

	2010	2009
Actif		
Obligations	18,1 \$	17,1 \$
Actions	7,8	12,3
Encaisse et titres du marché monétaire	191,2	197,4
Autres prêts et placements	189,5	107,0
Autres éléments d'actif	28,4	16,9
	435,0 \$	350,7 \$
Passif		
Autres éléments de passif	596,0 \$	549,2 \$
Dettes à long terme	10,1	10,3
Passif au titre des actions privilégiées	475,0	275,0
	1 081,1 \$	834,5 \$

OPÉRATIONS ENTRE ENTITÉS APPARENTÉES NON CONCLUES DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 21 décembre 2010, la Compagnie a émis pour 200,0 M\$ d'actions privilégiées à sa société-mère, tel que décrit à la note 12.

Le 1^{er} avril 2009, la Compagnie a vendu à 9186-8034 Québec inc, une filiale de la FCDQ, la majorité de ses billets à terme adossés à des actifs (BTAA) pour une valeur de 102,7 M\$. Le prix de vente des BTAA représentait la juste valeur estimative de ces titres et correspondait à la valeur comptable des BTAA échangés.

Le 29 décembre 2009, la Compagnie a procédé à l'achat, pour un montant de 0,1 M\$, des actions d'une société sous contrôle commun, 9186-4132 Québec inc., auprès d'une autre société sous contrôle commun. Puisqu'il s'agit d'une opération conclue hors du cours normal des activités, elle a été mesurée à la valeur comptable de l'actif net acquis. Celui-ci était constitué d'un actif d'impôts futurs de 31,3 M\$ et d'un emprunt auprès d'une société apparentée d'un montant équivalent. À cette même date, la nouvelle filiale a été liquidée dans la Compagnie. À la même date, les actifs d'impôts futurs transférés ont été réévalués et un montant de 0,4 M\$ (net de l'impact sur les provisions techniques) a été crédité aux bénéfices non répartis. L'emprunt a été remboursé en totalité le 30 décembre 2009.

NOTE 23

Information sectorielle

La Compagnie exerce ses activités dans divers secteurs d'exploitation qui sont fondés sur la nature des produits ou leur mode de distribution.

Son secteur de l'assurance collective comprend deux domaines d'activité, soit, d'une part, des régimes collectifs d'assurance vie et santé pour les groupes, entreprises et associations qui sont offerts partout au Canada par l'entremise d'agents, de courtiers en régimes collectifs et d'actuaire-conseils et, d'autre part, des régimes collectifs d'assurance décès et invalidité associés à des prêts ou d'assurance vie liés à des dépôts qui sont offerts dans des institutions financières, particulièrement aux membres du Mouvement des caisses Desjardins.

Ses produits d'assurance individuelle sont distribués par des courtiers, des agents généraux (MGA), des conseillers en sécurité financière attirés des caisses Desjardins, ainsi que par marketing direct et Internet.

Ses produits d'épargne sont distribués de la même manière que ses produits d'assurance individuelle et collective et ils incluent les opérations relatives aux fonds distincts.

Les principales conventions comptables utilisées par les divers secteurs d'exploitation de la Compagnie sont les mêmes que celles qui sont décrites à la note 2.

En plus des informations sectorielles relatives aux provisions techniques et aux principaux éléments d'actif qui leur sont appariés figurant à la note 7, voici un tableau résumant les résultats par secteurs d'activité.

2010					
	ASSURANCE COLLECTIVE	ASSURANCE INDIVIDUELLE	ÉPARGNE	AUTRES	TOTAL
Primes					
Produits distribués aux membres du					
Mouvement des caisses Desjardins	595,1 \$	172,6 \$	15,7 \$	— \$	783,4 \$
Autres réseaux de distribution	1 682,6	295,1	273,0	—	2 250,7
Revenus nets de placements	245,1	642,2	233,7	0,1	1 121,1
Autres produits	21,3	15,9	142,7	4,9	184,8
Total des produits	2 544,1	1 125,8	665,1	5,0	4 340,0
Charges attribuables aux titulaires de police	1 813,5	833,6	465,5	—	3 112,6
Autres charges	470,0	251,4	203,7	3,4	928,5
Total des charges	2 283,5	1 085,0	669,2	3,4	4 041,1
Bénéfice (perte) d'exploitation	260,6	40,8	(4,1)	1,6	298,9
Impôts sur les bénéfices	57,6	6,2	(1,2)	0,5	63,1
Part des actionnaires sans contrôle dans les résultats des filiales	—	—	—	1,1	1,1
Bénéfice (perte) net(te)	203,0 \$	34,6 \$	(2,9) \$	— \$	234,7 \$

2009					
	ASSURANCE COLLECTIVE	ASSURANCE INDIVIDUELLE	ÉPARGNE	AUTRES	TOTAL
Primes					
Produits distribués aux membres du					
Mouvement des caisses Desjardins	558,7 \$	149,5 \$	14,3 \$	— \$	722,5 \$
Autres réseaux de distribution	1 607,3	287,0	366,2	—	2 260,5
Revenus nets de placements	187,4	317,2	245,8	0,1	750,5
Autres produits	18,1	15,3	94,1	4,7	132,2
Total des produits	2 371,5	769,0	720,4	4,8	3 865,7
Charges attribuables aux titulaires de police	1 682,9	496,2	588,0	—	2 767,1
Autres charges	444,8	223,8	176,0	3,3	847,9
Total des charges	2 127,7	720,0	764,0	3,3	3 615,0
Bénéfice (perte) d'exploitation	243,8	49,0	(43,6)	1,5	250,7
Impôts sur les bénéfices	57,6	8,3	(10,5)	0,5	55,9
Part des actionnaires sans contrôle dans les résultats des filiales	—	—	—	1,0	1,0
Bénéfice (perte) net(te)	186,2 \$	40,7 \$	(33,1) \$	— \$	193,8 \$

NOTE 24**Événement postérieur
à la date du bilan**

Le 1^{er} janvier 2011, la Compagnie a imparti la totalité de ses activités technologiques à Groupe Technologies Desjardins inc. (GTD), une nouvelle filiale en propriété exclusive de la Fédération des caisses Desjardins du Québec créée le 1^{er} janvier 2011.

Dans le cadre de ce transfert, à l'exception de certains logiciels d'application spécialisés, la Compagnie a vendu la quasi-totalité de son matériel et logiciel informatique à GTD. Ce transfert n'aura aucune incidence significative sur les résultats de la Compagnie.

NOTE 25**Chiffres de l'exercice précédent**

Certains chiffres de 2009 présentés à des fins de comparaison ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice de 2010.

ÉTAT RÉCAPITULATIF CONSOLIDÉ DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en M\$, sauf indication contraire)

	2010	2009	2008	2007	2006
Rentabilité et capitalisation					
Bénéfice net	234,7	193,8	34,5	216,7	151,3
Bénéfice d'exploitation	298,9	250,7	57,1	288,3	202,8
Bénéfice net attribuable à l'actionnaire	235,8	192,8	40,2	211,1	145,8
Taux de rendement de l'avoire de l'actionnaire	24,1 %	25,9 %	5,9 %	27,5 %	20,7 %
Croissance des affaires					
Assurance en vigueur	205 655,6	190 699,0	183 490,6	171 009,4	151 191,9
Primes nettes					
Primes d'assurance	2 745,4	2 602,5	2 552,9	2 329,7	2 065,7
Primes de rentes	288,7	380,5	315,5	245,6	372,7
Total	3 034,1	2 983,0	2 868,4	2 575,3	2 438,4
Vente d'épargne					
Produits collectifs	371,7	403,6	260,1	218,5	290,6
Produits individuels	958,7	1 096,2	432,3	251,8	250,9
Fonds communs de placement	477,0	314,5	462,8	636,3	516,9
Total	1 807,4	1 814,3	1 155,2	1 106,6	1 058,4
Actif sous gestion et administration					
Fonds généraux	15 735,8	14 471,5	13 759,2	15 307,9	12 804,0
Fonds distincts	4 793,9	3 502,1	2 050,8	2 246,9	2 112,1
Fonds communs de placement	5 416,0	4 792,0	3 856,1	5 021,4	5 028,4
Total	25 945,7	22 765,6	19 666,1	22 576,2	19 944,5
Qualité des placements					
Obligations					
Cote A ou plus	92,3 %	93,6 %	92,0 %	95,2 %	95,0 %
Biens immobiliers					
Juste valeur en % de la valeur comptable	129,0 %	135,8 %	142,3 %	127,1 %	116,8 %
Autres informations					
Nombre d'employés	3 948	3 873	3 816	3 893	3 734
Nombre de représentants et courtiers	7 308	6 709	5 942	5 542	5 321

RENSEIGNEMENTS SUR LA COMPAGNIE

Le conseil d'administration

administrateurs en poste au 31 décembre 2010

PRÉSIDENTE

Sylvie St-Pierre Babin

Gatineau, Québec

Avocate

Présidente du CORE Abitibi-Témiscamingue – Nord et Ouest du Québec

PREMIER VICE-PRÉSIDENT

Me Jacques Sylvestre, Ad. E.

Saint-Hyacinthe, Québec

Sylvestre & Associés Avocats

ADMINISTRATEURS

Martin Desrosiers

Matane, Québec

Directeur général

Caisse populaire Desjardins de Matane

Robert Guerriero, CA

Laval, Québec

Administrateur de coopératives et de sociétés

Président du conseil d'administration

Caisse populaire Desjardins Canadienne Italienne

Serge Hamelin, FICA

Laval, Québec

Actuaire-conseil

Daigneault & Hamelin, Actuaires

Monique Lefebvre, Ph. D.

Montréal, Québec

Psychologue – coaching exécutif

Consultante en gestion stratégique et gouvernance d'entreprises

Suzanne L. Lemay

Trois-Rivières, Québec

Administratrice de sociétés

Louise Lussier, CGA, MBA

Outremont, Québec

Consultante, Planification stratégique et financière

Suzanne Maisonneuve-Benoit

Mont-Tremblant, Québec

Consultante en administration

Michel Rouleau, ASC

Sainte-Marie-de-Beauce, Québec

Administrateur de sociétés

Jacques St-Aubin

Hawkesbury, Ontario

Président du conseil d'administration

Caisse populaire de Hawkesbury ltée

Réal Sureau, FCA

Verdun, Québec

Comptable agréé

Président de Gestion Sureau Limitée

Laura M. Talbot, ICD.D./IAS.A

Kingston, Ontario

Présidente, Talbot Allan Consulting Group

Présidente du conseil d'administration

Société ontarienne d'assurance-dépôts

Les comités du conseil d'administration

COMITÉ EXÉCUTIF

Sylvie St-Pierre Babin
présidente

Monique Lefebvre
Suzanne Maisonneuve-Benoit
Jacques Sylvestre

COMITÉ DE PLACEMENTS

Michel Rouleau
président

Martin Desrosiers
Robert Guerriero
Sylvie St-Pierre Babin
Réal Sureau
observateur

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Serge Hamelin
président

Louise Lussier
Réal Sureau
Laura M. Talbot

COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

Suzanne Maisonneuve-Benoit
présidente

Suzanne L. Lemay
Jacques St-Aubin

Direction de la compagnie

Monique F. Leroux

Présidente et chef de la direction du Mouvement des caisses Desjardins
Chef de la direction de Desjardins Sécurité financière

Denis Berthiaume

Premier vice-président et directeur général
Gestion du patrimoine et Assurance de personnes
Mouvement des caisses Desjardins

Richard Fortier

Président et chef de l'exploitation Assurance de personnes ⁽¹⁾

Alain Bédard

Premier vice-président Assurance et Épargne pour les particuliers ⁽¹⁾

Alain Thauvette

Premier vice-président Assurance pour les groupes et les entreprises ⁽¹⁾

Michel Desmarais

Premier vice-président Épargne-retraite collective ⁽¹⁾

Jean-François Chalifoux

Premier vice-président Caissassurance institutionnelle et
Assurance directe ⁽¹⁾

Camil Lévesque

Premier vice-président Actuariat institutionnel et Sélection des risques ⁽¹⁾

François Drouin

Vice-président Finances,
Gestion du patrimoine et Assurance de personnes ⁽¹⁾

Luc Loiselle

Vice-président Technologies et Services partagés,
Gestion du patrimoine et Assurance de personnes ⁽¹⁾

Raynald Bisson

Vice-président Ressources humaines,
Gestion du patrimoine et Assurance de personnes ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Comité de direction de Desjardins Sécurité financière

Coordonnées des bureaux d'entreprise

NOS BUREAUX PRINCIPAUX

DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Siège social

200, rue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 6R2
418 838-7800
1 877 828-7800

Montréal

1, complexe Desjardins, Tour Sud, 21^e étage, Montréal (Québec) H5B 1E2
514 350-8700
1 877 750-8700

Québec

1150, rue de Claire-Fontaine, Québec (Québec) G1R 5G4
418 647-5000
1 888 893-1833

Toronto

95 St. Clair Avenue West, Toronto, Ontario M4V 1N7
416 926-2700
1 877 906-5551

NOS FILIALES

Desjardins Sécurité financière Investissements inc.

1150, rue de Claire-Fontaine, Québec (Québec) G1R 5G4
418 647-5070
1 866 647-5070

Sigma Assistel inc.

1100, boul. René-Lévesque Ouest, 15^e étage, Montréal (Québec) H3B 4N4
514 875-9170
1 800 465-6390

Pour connaître les coordonnées de nos centres financiers, composez le 1 800 463-7870, ou consultez notre site www.desjardinssecuritefinanciere.com

NOS LIENS INTERNET

Desjardins Sécurité financière

www.desjardinssecuritefinanciere.com

SFL Partenaire de Desjardins Sécurité financière

www.sfl.qc.ca

SFL Placements Cabinet de services financiers

www.sfl.qc.ca

Desjardins Sécurité financière Réseau indépendant

www.dfsin.ca

Desjardins Sécurité financière Investissements inc.

www.dfsin.ca

Sigma Assistel

www.assistel.com

Mouvement des caisses Desjardins

www.desjardins.com

NOS BUREAUX RÉGIONAUX

PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

Halifax/Dartmouth

99 Wyse Road, Suite 1400, Dartmouth, Nova Scotia B3A 4S5
902 466-8881

Corner Brook

Corner Brook Plaza
44 Maple Road, Unit 0315, Corner Brook, Newfoundland and Labrador A2H 6L8
709 639-4208

St. John's

Village Shopping Centre
430 Topsail, St.-John's, Newfoundland and Labrador A1E 4N1
709 747-8473

QUÉBEC

Lévis

Complexe Maurice-Tanguay
5790, boul. Étienne-Dallaire, bureau 203, Lévis (Québec) G6V 8V6
418 838-7800
1 800 531-5488

Montréal

2, complexe Desjardins, bureau 2301, Montréal (Québec) H5B 1E2
514 285-7880
1 800 363-3072

ONTARIO

Ottawa

14 Chamberlain Avenue, bureau 201, Ottawa, Ontario K1S 1V9
613 224-3121

Toronto

95 St. Clair Avenue West, Toronto, Ontario M4V 1N7
416 926-2700
1 877 906-5551

PROVINCES DE L'OUEST

Winnipeg

363 Broadway, Suite 1405, Winnipeg, Manitoba R3C 3N9
204 989-4350

Calgary

Bow Valley Square 1
202-6th Avenue S. W., Suite 560, Calgary, Alberta T2P 2R9
403 216-5800

110-9th Avenue S. W., Suite 410, Calgary, Alberta T2P 0T1
403 532-6650

Vancouver

401 West Georgia Street, Suite 1050, Vancouver, British Columbia V6B 5A1
604 718-4410

Une publication de la direction Services conseils en communication,
Secteurs d'affaires, Mouvement Desjardins
Mars 2011

Pour obtenir plus de renseignements, visitez notre site Internet ou communiquez
avec nous au 418 838-7800, poste 7797 ou au 1 877 828-7800, poste 7797.

Cette Revue financière et d'autres publications peuvent être consultées sur le site
Internet de la compagnie ou commandées par écrit, téléphone, télécopie ou courriel.

Services conseils en communication, Secteurs d'affaires
Desjardins Sécurité financière
200, rue des Commandeurs
Lévis (Québec)
G6V 6R2

Téléphone: 418 838-7800, poste 7797 ou 1 877 828-7800, poste 7797
Télécopieur: 418 833-5985 ou 1 877 833-5985
Courriel: info@desjardinssecuritefinanciere.com
Site Internet: www.desjardinssecuritefinanciere.com/lacompanie

**110
ANS**

LE 6 DÉCEMBRE 1900, RÉUNIS DANS UNE PETITE SALLE PUBLIQUE DE LA RUE BÉGIN À LÉVIS, AU QUÉBEC, ALPHONSE DESJARDINS, SON ÉPOUSE DORIMÈNE ET UNE CENTAINE DE CITOYENS ADOPTAIENT À L'UNANIMITÉ LES *STATUTS ET RÈGLEMENTS* DE LA CAISSE POPULAIRE DE LÉVIS, PREMIÈRE COOPÉRATIVE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT D'AMÉRIQUE DU NORD.

AUJOURD'HUI, LE MOUVEMENT DESJARDINS EST LA PLUS GRANDE INSTITUTION FINANCIÈRE AU QUÉBEC, LE PREMIER GROUPE FINANCIER COOPÉRATIF AU CANADA ET LE SIXIÈME EN IMPORTANCE DANS LE MONDE. PREMIER EMPLOYEUR PRIVÉ AU QUÉBEC, DESJARDINS FIGURE ÉGALEMENT PARMIS LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES CANADIENNES LES MIEUX CAPITALISÉES.

1 800 463-7870
desjardinssecuritefinanciere.com



Desjardins
Sécurité financière^{MD}

Coopérer pour créer l'avenir

^{MD} Marque de commerce propriété de Desjardins Sécurité financière